



Rapport d'orientation budgétaire

ANNEE 2025

Sommaire

I. Présentation de la structure bilan et perspectives	4
1. <u>Bilan 2024 et prévisions 2025</u>	4
a. Les statuts	4
b. Activités juridiques	6
c. L'énergie	6
d. Les Infrastructures de recharge des véhicules électriques	17
e. Le numérique	19
f. Réseaux électriques, éclairage public et communications électroniques	28
2. Les projets d'évolution pour 2025	33
a. Réseaux de gaz	33
b. Les réseaux de chaleur	34
c. Le règlement financier	34
d. Les travaux sur les bâtiments	35
g. Programmes FACE et PAMELA	35
II. Evolution des dépenses et des recettes du budget principal	36
1. Les recettes de fonctionnement	36
a. La redevance R1	36
b. La taxe sur l'électricité	37
c. La participation des communes en éclairage public	37
d. Les remboursements des frais de mise à disposition de services	38
2. Les dépenses de fonctionnement	39
a. Les frais d'administration générale	39
b. L'entretien maintenance éclairage public	40
c. Les frais de personnel	40
d. Autres charges de gestion et reversement TCCFE	42
e. Charges financières	42
3. Les recettes d'investissement	43
a. Les subventions du CAS-FACE	43
b. La redevance R2	45
c. Les participations des collectivités	45
4. Les dépenses d'investissement	46
a. Les travaux sur les réseaux de basse tension	46
b. Les travaux d'éclairage public	46
c. Les opérations pour compte de tiers	47
III. Evolution des dépenses et des recettes du budget « Production d'énergie »	47
1. Les dépenses	47
2. Les recettes	48
IV. Evolution des dépenses et des recettes budget « communications électroniques »	48
1. Exploitation	48
2. Investissement	49
V. Evolution des dépenses et des recettes du budget « IRVE »	49
1. Exploitation	49
2. Investissement	50
VI. Présentation des engagements pluriannuels et autorisations de programme	50
1. Prévisions des recettes et dépenses de fonctionnement	50
2. Prévisions des dépenses et recettes en investissement	52

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

ID : 029-252901145-20250131-C202003-DE

VII. Structure et gestion de la dette

54

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Le présent rapport est établi conformément au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Le présent rapport inclus le rapport des représentants au conseil d'administration de la SEM Energies en Finistère selon le décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022 (chapitre I, bilan 2023 et prévisions 2024, point b).

I - Présentation de la structure, bilan et perspectives

1) Bilan 2024 et prévisions 2025

A – Les statuts

Le SDEF est un établissement public créé en 1948 qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur le territoire de **269 communes** sur les 277 que compte le département. 252 communes adhèrent en direct et les autres adhèrent au travers de leurs communautés de communes (la CCPBS et la CCPF). Le siège du SDEF est situé à Quimper et une antenne est implantée à Landivisiau.

Le SDEF dispose également de quatre compétences optionnelles :

- ▶ l'éclairage public : **244** communes du Finistère ont transféré au SDEF la compétence dont **234** pour la maîtrise d'ouvrage des installations neuves et la maintenance et 10 uniquement pour la maîtrise d'ouvrage des installations neuves ; à ce jour, 9 EPCI nous ont transféré la compétence en éclairage public suite à la signature de l'arrêté préfectoral portant modifications statutaires fin 2019.
- ▶ le gaz : le SDEF est également compétent dans l'organisation du service public de gaz et un processus de Départementalisation de l'autorité concédante a été initiée ; à ce jour **21 communes** nous ont transféré cette compétence. Le dernier transfert de compétence est celui de la commune d'ERGUE GABERIC et la réflexion est en cours au sein de plusieurs collectivités.
- ▶ l'établissement des infrastructures de communications électroniques, avec un rôle majeur dans le projet Bretagne Très Haut Débit en partenariat avec MEGALIS BRETAGNE ;
- ▶ L'établissement et l'exploitation des réseaux de chaleur : aucune commune n'a, à ce jour, transféré la compétence. Mais de nombreux projets sont en cours, ce qui devrait amené probablement à plusieurs transferts avant 2026.

Les statuts actuels du SDEF ont été approuvés par délibération du comité syndical en date du 5 juillet 2019 et ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral n° 2019360-002 portant modifications statutaires en date du 26 décembre 2019. Les statuts permettent l'adhésion des EPCI à la compétence optionnelle « éclairage public ».

En tant que syndicat d'énergie, le SDEF est par ailleurs un acteur important de la transition énergétique. A ce titre, il intervient dans des projets de maîtrise d'énergie, de développement des énergies renouvelables mais aussi dans le développement des bornes de recharge pour véhicules électriques, les certificats d'économie d'énergie, les SMART Grids, le groupement d'achat d'énergie et la sensibilisation des publics.

Le SDEF s'inscrit également dans un réseau de partenaires dont le maillage est la marque d'un territoire fortement inscrit dans la transition énergétique. Le Conseil régional, le Conseil départemental, l'Association des Maires du Finistère et l'Association des Maires Ruraux, les quatre agences locales d'énergie et l'ADEME sont des interlocuteurs et des soutiens essentiels du SDEF. Le SDEF adhère également à la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) qui fédère l'ensemble des syndicats d'Énergie.

En 2018, le SDEF a créé la SEML « **Énergies en Finistère** » qui a été dotée d'un capital de 4 millions d'euros. La création de cette société d'économie mixte « Énergies en Finistère » constitue une action opérationnelle d'application des objectifs du SDEF et de ses partenaires bancaires au service de la transition énergétique. C'est un véritable outil à la disposition des collectivités pour la réalisation de leurs projets de territoire et l'accélération de leur mise en œuvre, grâce à l'association d'acteurs publics et privés.

L'établissement public a associé les acteurs suivants en tant que co-actionnaires et consignations (13,5%), le Crédit Agricole (5%), le Crédit mutuel (5%) et la Caisse d'Épargne (2,5%).

Le capital social souscrit par les actionnaires, lors de la création de la SEM, s'élevait à 4 000 k€.

6 ans après sa création, et avec l'appui actif du SDEF, actionnaire majoritaire, Energies en Finistère est devenu l'outil public de référence en Finistère, pour aider les communes, les EPCI et les professionnels à développer les énergies renouvelables et relever les défis de la transition énergétique face à l'urgence climatique.

De nombreux projets ont été mis en service ou en cours de développement (centrales photovoltaïques au sol, stations GNV, ombrières photovoltaïques, toitures photovoltaïques, projets éoliens, méthanisation, bois-chaleur, hydroélectricité...)

La SEML est impliquée dans de nombreux projets au service du développement du territoire avec un panel d'activités très diversifié pour une structure aussi jeune

L'environnement dans lequel évolue Energies en Finistère est en pleine mutation et le travail actif mené depuis six ans multiplie les opportunités de projets sans que les moyens actuels, financiers et humains soient suffisants pour y répondre.

Dans ce contexte, l'Assemblée générale extra-ordinaire de la SEML convoquée le 29 novembre 2024 a validé l'augmentation de capital qui sera définitivement adoptée lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire de fin novembre.

Il ressort des analyses et des échanges entre les Associés lors des derniers conseils d'administration, que pour couvrir au plus près les besoins de la SEML et être en mesure de poursuivre son développement dynamique, il est nécessaire d'augmenter le capital social d'un montant de 7 000 000 €, ce qui portera le capital à hauteur de 11 M€.

Cette augmentation de capital permettra à ENERGIES EN FINISTERE d'investir près de 237 M€ pour une puissance de 220 MW et de viser une cible de production annuelle de 250 GWh électrique en 2030, soit 5 % des besoins du territoire d'intervention du Finistère. Ce faisant, ENERGIES EN FINISTERE contribuera de manière significative à l'objectif de 40 % d'Énergie renouvelable du département

Dans ce cadre, deux nouveaux actionnaires vont entrer au capital de la société :

- Le Conseil départemental du Finistère à hauteur de 1 250 000€
- la société BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST à hauteur de 200 000€

Par ailleurs, les quatre syndicats départementaux d'énergie de Bretagne et Brest Métropole ont allié leurs forces, leurs convictions et leurs énergies autour du Pôle Énergie Bretagne (PEBreizh), qui permet de partager les expériences en matière d'organisation du service public d'électricité, de mutualiser et coordonner les actions et les moyens, de renforcer notre position vis-à-vis du concessionnaire à l'échelon régional. Un poste de chargée de mission au sein du PEBreizh a été créé à compter du 29 mai 2017 compte tenu de l'évolution de la structure pour assurer des missions de secrétariat, de communication et de coordination des actions des cinq structures au niveau régional. Cette personne est également chargée d'assurer une veille sur les aides européennes et d'assister les SDE dans la recherche de nouveaux financements et le montage des dossiers. La charge financière est partagée entre les quatre syndicats d'énergie et Brest Métropole. En 2022, la structure a évolué et s'est constituée en association.

Suite au départ de l'ancienne chargée de mission au 1^{er} janvier 2023, un recrutement a été effectué en 2023 et la nouvelle personne a pris ses fonctions début janvier 2024. Elle est basée à Brest. Avec son arrivée, la structure a pris un nouveau départ et apporte une réelle plus-value par rapport à la situation avec l'ancienne chargée de mission.

D'autre part, Le syndicat départemental participe désormais à la promotion et au développement des usages numériques pour une gestion intelligente de l'énergie et peut intervenir afin de réaliser toutes les études générales ou spécifiques corrélatives aux systèmes communicants et notamment des réseaux radios liés aux objets connectés en utilisant la technologie LORA, au travers du projet **Finistère Smart Connect**.

En effet l'ambition est de mettre à terme à disposition sur l'ensemble du Département du Finistère, à l'exception de Brest Métropole, un service Smart City composé d'une infrastructure de communication, d'une interface de supervision et d'un catalogue d'objets connectés répondant aux besoins des services publics (communes, communautés de communes, ...).

B – Activités juridiques :

En 2024 le SDEF a passé 31 marchés de travaux, 8 marchés de fourniture et 15 marchés de service (ce chiffre concernant les consultations les plus importantes en terme de volume financier = essentiellement les marchés à procédure formalisée ou à procédure adaptée supérieurs à 90 000 euros HT).

L'année 2024 a été marquée par la notification de marchés structurants concernant les grands domaines d'intervention du SDEF :

- marché des 30 lots financiers pour les travaux sur les réseaux électriques, éclairage public et communications électroniques
- marché IOTI pour le Finistère Smart Connect
- marchés de renouvellement des installation d'éclairage public pour la mise en œuvre du programme Intracting
- marchés d'audit énergétiques, d'effacement électrique de bâtiments publics, pour la mise en œuvre de la politique d'économies d'énergies
- marché de maintenance de centrales PV, de travaux pour la construction de centrale sur toitures pour le développement des énergies renouvelables
- marchés d'achat d'électricité et de gaz dans le cadre du groupement de commande qui regroupe de nombreuses collectivités du Finistère

Par ailleurs, l'année 2024 a été celle de la notification des marchés de travaux pour l'extension du bâtiment des services à Quimper.

Concernant le bâtiment, les travaux ont commencé et le engagé à ce jour est de 86 800€HT pour la MOE, 7407€HT pour la coordination sécurité chantier et le contrôle technique et 1 304 333,39€HT pour les 12 lots techniques.

Concernant l'année 2025, il sera nécessaire de relancer les marchés de renouvellement/maintenance de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire, l'accord-cadre pour la réalisation de centrales PV sur toitures, ou encore la fourniture des transformateurs.

C – L'énergie

L'action de la SEM « **Energies en Finistère** » permet au SDEF d'accompagner la mise en œuvre de la transition énergétique en Finistère dans le respect des objectifs définis dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment, le développement des sources d'énergies renouvelables pour atteindre l'objectif de 32% d'énergies renouvelables en 2030.

Plusieurs sociétés de projet sont créées ou en cours de constitution :

- SAS Pays d'Iroise Energie Solaire. Capital de 600 000 €. Deux actionnaires : la SEM Energies en Finistère (à hauteur de 315 000 €) et la CCPI (à hauteur de 285 000 €). Objet : production d'énergies renouvelables d'origine solaire par des installations situées sur le territoire de la Communauté de communes du Pays d'Iroise (CCPI).
- SAS Enez Sun Energies. Capital de départ de 50 000 €. trois actionnaires : la SEM Energies en Finistère, EDF-SAFIDI et la commune de l'Île-de-Sein. Objet : étude, développement, réalisation et exploitation d'équipements ou infrastructures de production d'énergie éolienne ou tout autre énergie renouvelable situés sur le territoire de la Commune de l'île-de-Sein. La société a été immatriculée le 25/10/2022.
- SASU Bretagne mobilité GNV29. Capital 650 000 euros. Objet : La production d'énergies renouvelables par des installations situées sur le territoire du département du Finistère ou sur des territoires situés à proximité, et participant à l'approvisionnement énergétique desdits territoires, en particulier, des projets de production de biométhane permettant d'approvisionner les stations GNV / Bio GNV ; concevoir et développer des infrastructures de distribution de gaz naturel pour véhicules (GNV / Bio GNV). Cette société a été créée et porte la construction des premières stations GNV Finistériennes dont les trois premières ont été mises en service à Saint-Martin-des-Champs et Guipavas en 2021 et Landivisiau début 2024.
- SAS Nerzh Bro Montroulez. Immatriculée le 26/10/2023. Capital de 1 000 000 €. Deux actionnaires : Morlaix Co à hauteur de 500 000 € et la SEM à hauteur de 500 000 €. Objet : l'étude, le développement, la réalisation et l'exploitation d'équipements ou infrastructures de production d'énergie renouvelable sur le territoire de Morlaix Communauté et sur le territoire des EPCI limitrophes.
- SEM Compagnie énergétique de Plougastel immatriculée le 23/05/2024. Capital de 150 000 €. Trois actionnaires : Plougastel-Daoulas à hauteur de 90 000 euros, SEML Energies en Finistère à hauteur de 45 000 euros et Sté coopérative maraîchère de l'Ouest à hauteur de 15 000 euros. Objet : production d'énergies renouvelables principalement sur le territoire du Pays de Brest
- Plusieurs autres sociétés sont en cours de création ou de réflexion :
 - SAS Pays Bigouden Energie Solaire
 - SPV Kerjéquel Solaire
 - SPV LOCMEJAR
 - SPV LE FOLGOET : Cette société portera en partenariat avec EDF un projet PV au sol pour une puissance totale de 20MW.

Prise de participation au capital de sociétés :

- SAS Centrales Villageoises de l'Ouest Cornouaille (« CV Ouest Co »). Société de production d'électricité à gouvernance citoyenne. Cette SAS Centrales Villageoises de l'Ouest Cornouaille (« CV Ouest Co ») s'est fixée comme premier objectif de préparer un programme d'équipement d'une première "vague" de toits publics de grande dimension en capteurs solaires sur le territoire de l'Ouest Cornouaille et de vendre l'électricité ainsi produite pendant 20 ans. Prise de participation de la SEM : 5 000 €.
- SAS « Energies Glazik ». Société créée pour le développement de 6 éoliennes sur la commune de Briec. Prise de participation maximale de la SEM envisagée au stade du développement : 100 000 €.
- La SAS BMGNV est dotée d'un capital social de 3 000 000€ et la SEML « Energies en Finistère » détient 25% des parts sociales soit 750 000€.
- Ombrière en Finistère détenue à 45% par la SEML ENERGIE en FINISTERE, le capital de social est de 5000€. De nombreuses études d'ombrières photovoltaïques ont été réalisées en 2023

Le tableau ci-dessous présente les réalisations de la SEM Energies en Finistère :

LOCALISATION	NATURE DU PROJET	PUISSANCE (kWc)	Date de mise en service	Porteur du projet
Saint Martin des Champs – Extension des	Photovoltaïque sur toiture	208 kWc	13/06/2021	Energies en Finistère

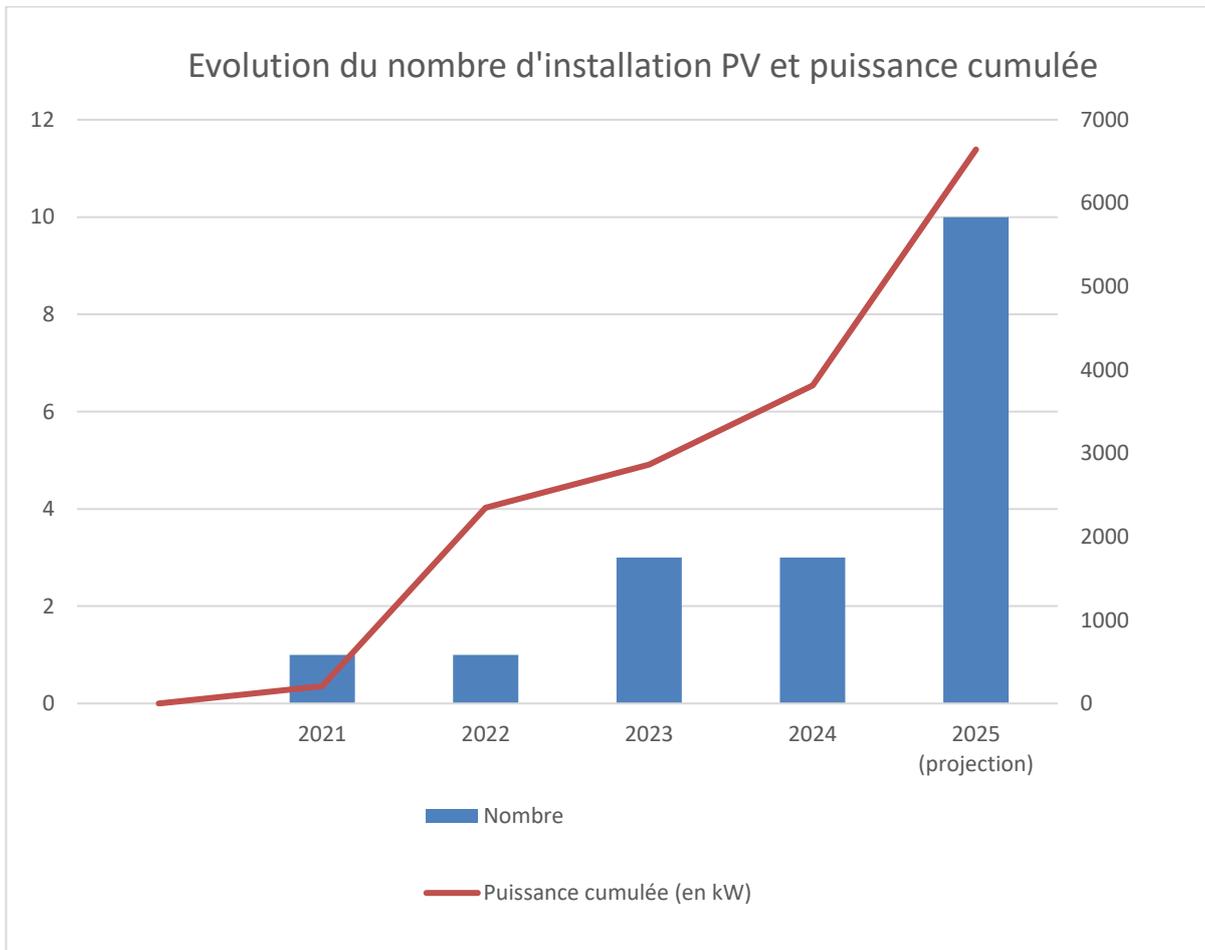
services techniques				
Plourin – décharge de Lanrinou	Photovoltaïque au sol	2 136 kWc	17/06/2022	Pays d'Iroise Energie Solaire
Plougonvelin - Hangar Lamour	Photovoltaïque sur toiture	250 kWc	02/02/2023	Pays d'Iroise Energie Solaire
Pont L'Abbé – Cuisine centrale de l'hôpital	Photovoltaïque sur toiture	84 kWc	10/11/2023	Energies en Finistère
Briec – Parking de la salle Arthémuse	Ombrière photovoltaïque	185 kWc	15/12/2023	Ombrières en Finistère
Rosporden – PEM de la gare	Ombrière photovoltaïque	263 kWc	06/03/2024	Ombrières en Finistère
Loperhet - Salle Trimaran	Ombrière photovoltaïque	185 kWc	15/10/2024	Ombrières en Finistère
Lesneven - Kerjequel	Ombrière photovoltaïque	500 kWc	29/10/2024	Ombrières en Finistère

Le tableau ci-dessous présente les résultats 2024 pour la production électrique. Les dégâts causés par la tempête Ciaran sur la centrale photovoltaïque de Plourin dégrade fortement les résultats de 2024.

Année 2024	INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES EXPLOITEES PAR LA SEM												
BILAN GENERAL	NOMBRE D'INSTALLATIONS EN SERVICE : 8						PUISSANCE INSTALLEE : 4 052 kWc						
	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DU FINISTERE												
Mois	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
Production électrique attendue (kWh)	89 393	123 602	238 016	345 013	419 031	435 408	412 803	382 678	295 707	186 224	133 630	89 447	3 150 951
Production électrique réalisée (kWh)	69 563	78 416	173 081	230 132	261 228	290 818	282 346	277 962	222 228	124 809	128 819	86 227	2 225 628
Ecart de production (kWh)	-19 829	-45 187	-64 935	-114 881	-157 802	-144 590	-130 457	-104 716	-73 480	-61 415	-4 811	-3 220	-925 322
Ecart réalisée / attendue (%)	-22%	-37%	-27%	-33%	-38%	-33%	-32%	-27%	-25%	-33%	-4%	-4%	-29,4%

Le tableau ci-dessous présente les prévisions de mise en service pour 2025 :

LOCALISATION	NATURE DU SITE	PUISSANCE (kWc)
SAINT SEGAL	Centre de formation du SDIS	292
QUIMPER	Aire de covoiturage de Troyalac'h	223
MESPAUL	Parking du terrain de foot	247
SAINT POL DE LEON	Place Ioulou Castel	243
PLOMELIN	Entreprise Le Pape	262
LESNEVEN	Cars Bihan	500
PONT AVEN	Parking du stade	288
MOELAN SUR MER	Parking de l'ellipse	285
LE FAOU	Parking communal	265
POULLAOUEN	Parking communal	225



La vente d'électricité sur 2025 est évaluée à 380 k€HT.

Augmentation de capital de la SEM Energies en Finistère

Le Syndicat Départemental d'Energies et d'équipement du Finistère (SDEF), en tant qu'actionnaire majoritaire (74%), a créé la SEM EnR Energies en Finistère en octobre 2018 afin de porter de la politique d'investissement dans le champ des énergies renouvelables sur le territoire. Le SDEF a associé les acteurs suivants en tant que co-actionnaires de la société : La Banque des territoires (13,5%), le Crédit Agricole (5%), le Crédit mutuel (5%) et la Caisse d'Epargne (2,5%).

Par rapport au business plan (BP) initial, le portefeuille de projets a évolué. Le portefeuille actualisé présente une forte augmentation du nombre de projets et des investissements en fonds propres et quasi-fonds propres dans les projets.

Le capital social souscrit par les actionnaires, lors de la création de la SEM, s'élevait à 4 000 k€. La totalité a été libéré fin 2020.

Il est prévu une augmentation de capital de 7 M€ (libérée entre 2024 et 2027), pour atteindre une capitalisation totale de 11 M€ à fin 2027. Il est également prévu l'intégration de deux nouveaux actionnaires : le Conseil Départemental du Finistère et la Banque Populaire Grand Ouest. L'injection des fonds propres complémentaires s'effectuera de la manière suivante :

Actionnariat	Nouvelles actions	Apports de fonds (€)
SDEF	3 640	3 640 000
Conseil départemental 29	1 250	1 250 000
Collège public	4 890	4 890 000
Banque des Territoires	1 310	1 310 000
SARL Société financière de T	300	300 000
Crédit mutuel ARKEA	300	300 000
Caisse d'Epargne	-	
Banque populaire Grand Ou	200	200 000
Collège privé	2 110	2 110 000
TOTAL	7 000	7 000 000

La répartition finale du capital social post augmentation sera la suivante :

Actionnariat	Capitalisation initiale	Augmentation capital	TOTAL	%
SDEF	2 960 000	3 640 000	6 600 000	60,0%
Conseil départemental 29	-	1 250 000	1 250 000	11,4%
Collège public	2 960 000	4 890 000	7 850 000	71,4%
Banque des Territoires	540 000	1 310 000	1 850 000	16,8%
SARL Société financière de T	200 000	300 000	500 000	4,5%
Crédit mutuel ARKEA	200 000	300 000	500 000	4,5%
Caisse d'Epargne	100 000		100 000	0,9%
Banque populaire Grand Ou	-	200 000	200 000	1,8%
Collège privé	1 040 000	2 110 000	3 150 000	28,6%
TOTAL	4 000 000	7 000 000	11 000 000	100,0%

Le cadencement des souscriptions est prévu comme suit :

Augmentation de capital	2024	2025	2026	2027	TOTAL	%
SDEF	1 040 000	780 000	780 000	1 040 000	3 640 000	52,0%
Conseil départemental 29	357 143	267 857	267 857	357 143	1 250 000	17,9%
Collège public	1 397 143	1 047 857	1 047 857	1 397 143	4 890 000	69,9%
Caisse des dépôts et des consignation	374 286	280 714	280 714	374 286	1 310 000	18,7%
SARL Société financière de Ty nay	85 714	64 286	64 286	85 714	300 000	4,3%
ARKEA	85 714	64 286	64 286	85 714	300 000	4,3%
Caisse d'Epargne	-	-	-	-	-	0,0%
Banque populaire Grand Ouest	57 143	42 857	42 857	57 143	200 000	2,9%
Collège privé	602 857	452 143	452 143	602 857	2 110 000	30,1%
TOTAL	2 000 000	1 500 000	1 500 000	2 000 000	7 000 000	100,0%

Le SDEF a déjà versé la somme de 1 040 000€ au titre de l'exercice 2024, comme tenu du cadencement exposé ci-dessus, il conviendra de prévoir une somme de **780 000€** au titre du budget 2025.

Projets portés par le SDEF :

En 2024, la SDEF a réalisé 4 opérations pour une puissance cumulée de 307 kWc.

Les installations sont les suivantes :

LOCALISATION	NATURE DU SITE	PUISSANCE (kWc)
LANVEOC	Halle couverte	36
SAINT DERRIEN	Salle omnisport	105
PRIMELIN	Atelier Technique	19
PONT L'ABBE	Atelier Technique	147

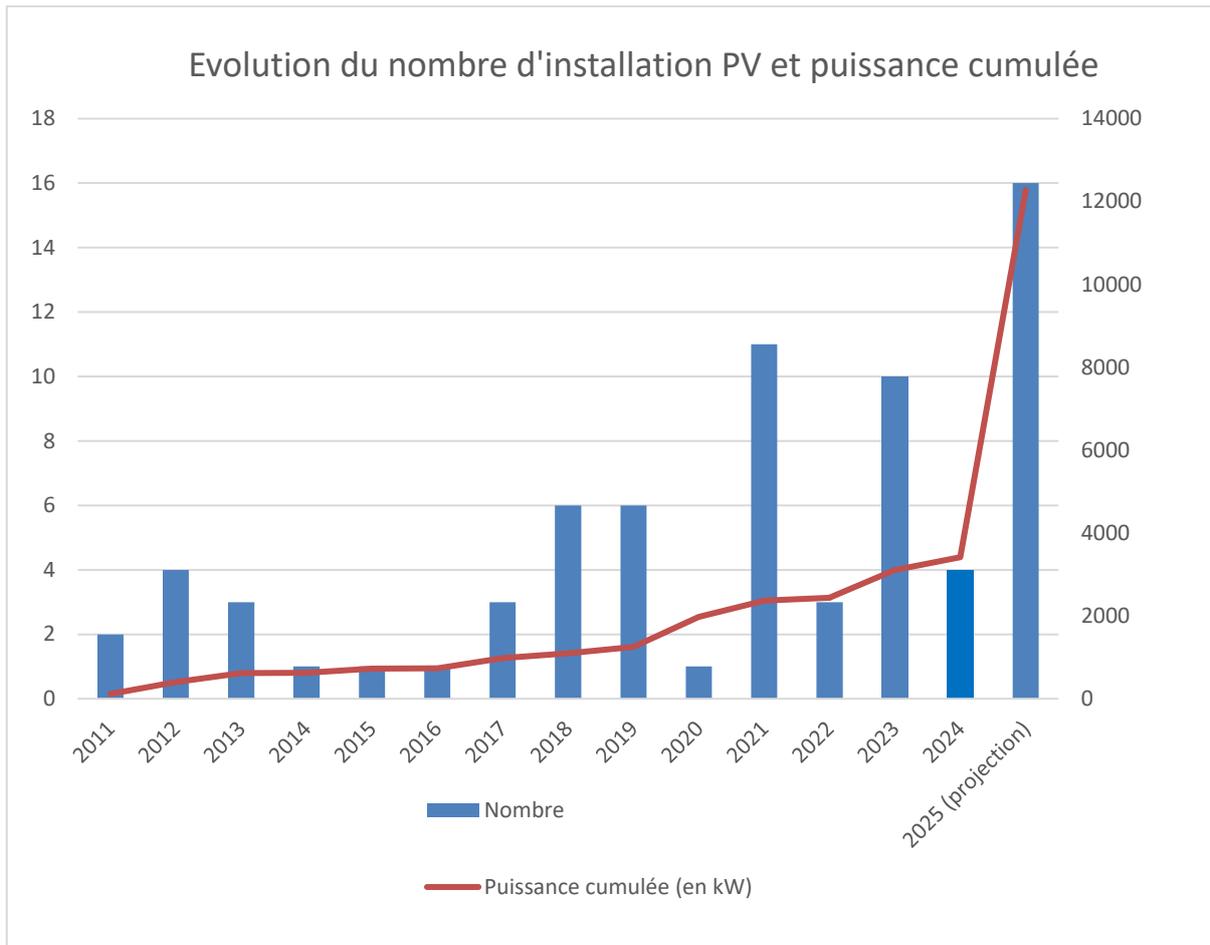
Le tableau ci-dessous présente le bilan de la production PV en 2024 :

Année 2024	INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES EXPLOITEES PAR LE SDEF												
BILAN GENERAL	NOMBRE D'INSTALLATIONS : 60						PUISSANCE INSTALLEE : 3590 kWc						TOTAL
	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DU FINISTERE												
Mois	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
Production électrique attendue (kWh)	95 937	142 305	261 060	364 041	422 162	445 308	434 135	380 473	309 519	201 698	121 454	83 495	3 261 587
Production électrique réalisée (kWh)	111 175	106 249	246 162	345 501	418 980	414 614	361 994	368 821	282 096	202 821	125 826	86 500	3 070 740
Ecart de production (kWh)	15 238	-36 056	-14 898	-18 540	-3 182	-30 694	-72 141	-11 652	-27 423	1 123	4 372	3 006	-190 847
Ecart réalisée / attendue (%)	16%	-25%	-6%	-5%	-1%	-7%	-17%	-3%	-9%	1%	4%	4%	-5,9%

Il est envisagé de mettre en service 16 installations en 2025, pour un total de 8.8 MWc soit un investissement global estimé à 12M€HT :

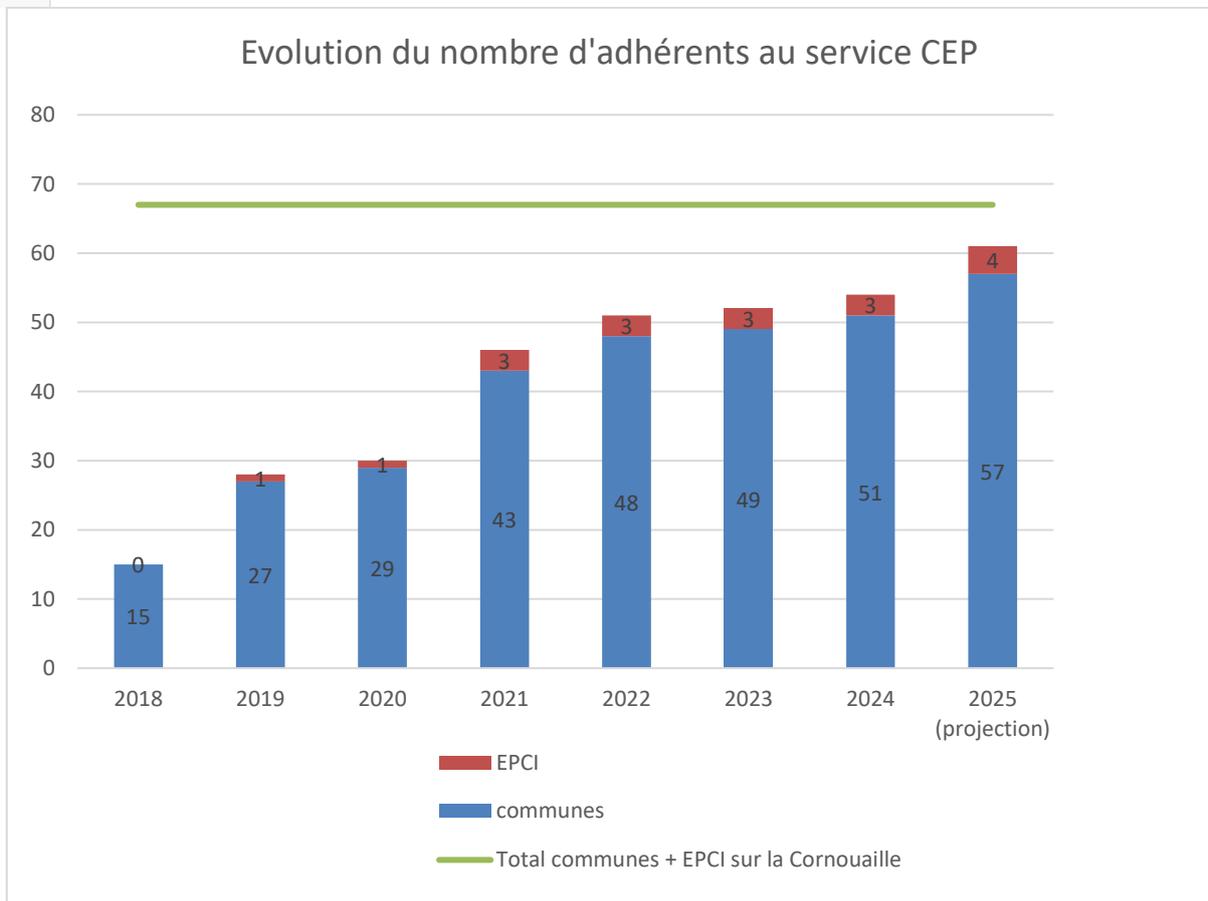
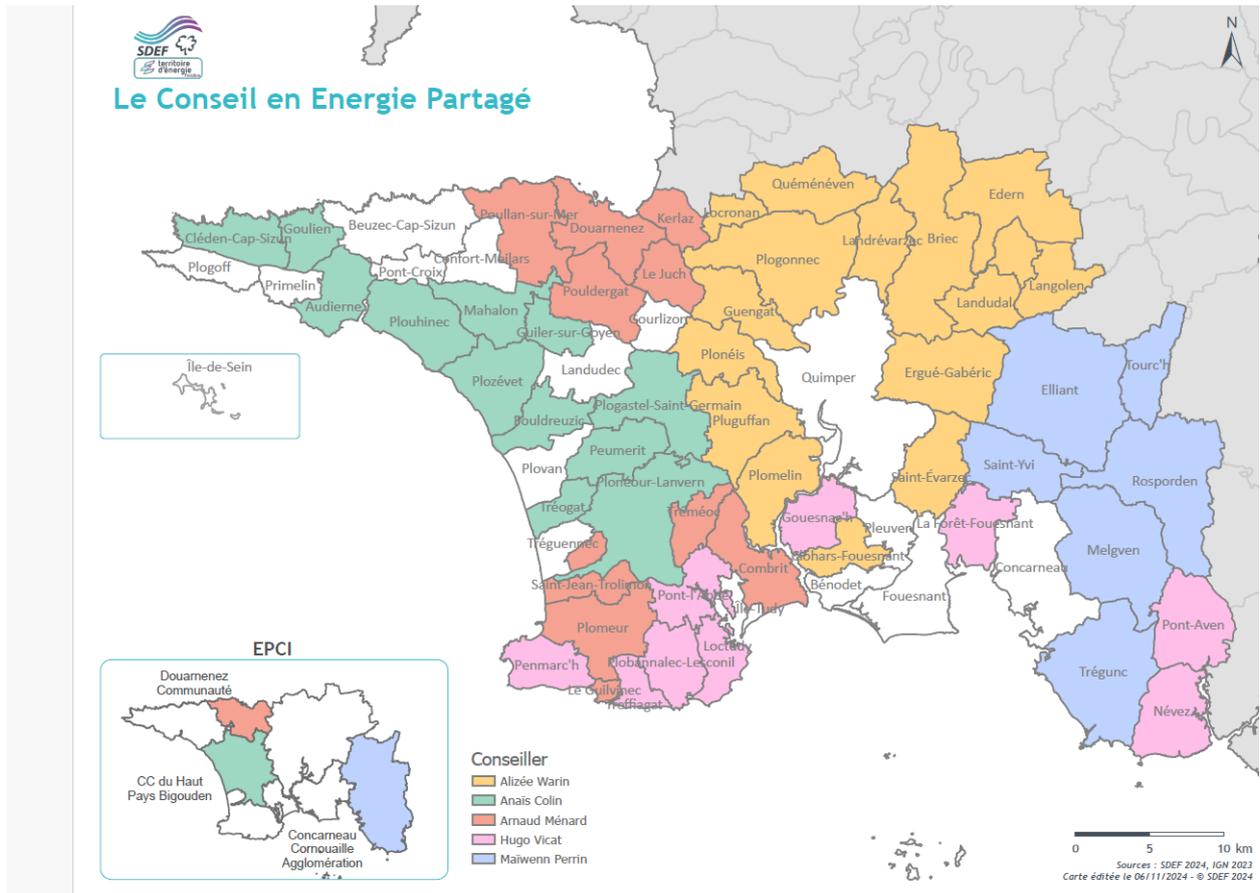
LOCALISATION	NATURE DU SITE	PUISSANCE (kWc)
OUESSANT	Aérodrome	18
TREMEOC	Centrale au sol	2 975
CARANTEC	Ecole + mairie	44
CARANTEC	Salle polyvalente	100
CCPA (BOURG-BLANC)	Carport des services techniques communautaire	240
PLOUNEOUR-MENEZ	Salle polyvalente	36
PONT L'ABBE	Gymnase	92
PORSPODER	Centre Technique	30
SAINT-ÉVARZEC	Maison communale	39
TREGUNC	SALLE DE SPORTS	109
LANDIVISIAU	Centrale au sol	5 000
PLEYBEN	Services techniques	90
MELLAC	Ombrière pour IRVE	9
SAINT-ÉVARZEC	Ombrière pour IRVE	9
ARGOL	atelier technique	36
PLOGONNEC	ALSH	36

La vente d'électricité sur 2025 est évaluée à 500 k€HT.



Mission de Conseil en Energie partagé :

Le service CEP (Conseil en Energie Partagé) est proposé par le SDEF depuis 2018 pour la Cornouaille (hors Quimperlé Communauté). À ce jour, 51 communes et 3 EPCI adhèrent au service proposé par le SDEF. La mission a été réalisée par 5 personnes en 2024. La mission CEP sera portée par 4,8 ETP en 2025.



La cotisation des collectivités s'établit à 113 000€ sur 2024, elle sera de 120 000€ en 2025.

Depuis juillet 2022, les conseillers en énergie partagé disposent d'un logiciel « métier » pour réaliser les bilans annuels. Le coût annuel s'élève à 15 000€.

Deux postes CEP sont subventionnés par l'ADEME, nous devrions percevoir une subvention de 41 000€ pour 2025.

Décret tertiaire :

Un CEP du SDEF est également référent des collectivités du SDEF pour la mise en œuvre du décret tertiaire sur le territoire de la Cornouaille.

La première étape du décret est de déclarer sur une plateforme nationale les bâtiments assujettis. A fin 2024, le SDEF a accompagné 36 collectivités et a renseigné 132 bâtiments sur la plateforme OPERA. Le SDEF continuera cet accompagnement en 2025.

Programmes ACTEE / intracting pour la rénovation énergétique des bâtiments / Assistance – conseil :

Le SDEF a été lauréat de plusieurs programmes ACTEE depuis le début de sa mise en place permettant ainsi au SDEF de proposer à ces adhérents un accompagnement pour réaliser des économies d'énergie. En complément, le SDEF prévoit de réaliser un emprunt de 4M€ auprès de la Banque des Territoires (financement Intracting). Le SDEF a lancé en 2024 une mission d'assistance-conseil aux collectivités pour la rénovation énergétique des bâtiments. Cette mission sera poursuivie en 2025. Au travers cette mission, le SDEF accompagnera une quinzaine de collectivités par an pour réaliser des travaux de rénovation énergétique.

Dans le cadre du programme ACTEE, le SDEF a mis en place en 2024 un groupement de commandes pour la maintenance des installations CVC. Le SDEF poursuivra cette mission en 2025.

La mission est actuellement réalisée par 3 personnes en 2024. Elle sera réalisée par 3 personnes en 2025.

Nom FNCCR	ACTEE +	ACTEE +	ACTEE+	
Nom SDEF	CHENE	CHENE	GTB Téléggestion	
Thème	Audits énergétiques	Etudes de faisabilité pour les systèmes de chauffage utilisant des énergies renouvelables	Equipement GTC Téléggestion des installations thermiques	Groupement de commande d'exploitation des installations CVC
Prestations	Audit énergétique préalable à un projet de rénovation énergétique Décret tertiaire et dossiers de demandes de subventions	Etude préalable au remplacement de chaudières fioul/gaz et installations en chauffage électrique par chaudière bois granulé ou Pompe à chaleur y compris réseaux techniques (et réseaux de chaleur à partir de 2025)	Accompagnement des projets depuis la définition des besoins, jusqu'à la prise en main des installations	Mise en place d'un marché d'exploitation maintenance des installations CVC
Période	Jusqu'au 30/09/2026	Jusqu'au 31/12/2026	Nombre de projets limités	Jusqu'au 31/12/2029
Critères	Bâtiments publics tertiaires	Le PBEB finance les études de faisabilité > 10 000 € H.T Le SDEF finance les études de faisabilité < 10 000 € H.T	Les systèmes BACS seront de catégorie A, B ou C au sens de la norme NF-EN-ISO-52120-1	Chaufferies fioul, gaz, bois Pompes à chaleur tous types VMC double flux, CTA
Aides du SDEF	Etudes : 90% par audit, plafond 2500 € (soit 2250 € maxi par audit)	90% du cout étude jusqu'à 3000 € H.T (soit 2700 € maxi par étude) Et 50% du cout étude de 3000 à 6000 € H.T (soit 1500 € maxi par étude) Soit une aide maxi possible de 4200 €	80% du cout des études, plafond de 3000€ H.T (soit 2400 € maxi) + 30% du cout des travaux, plafond de 10000 € (soit 3000€ maxi) Soit une aide maxi possible de 5400 €	100% du cout AMO lié à la mise en place et au suivi du marché groupé de maintenance
Prestataires	AUNEA INGENIERIE / ATIS <small>Lot 1 / 2 / 3 : Cornouaille CC / Pays de Brézil / Pays de Morlaix CCB</small>	AKAJOULE / ATIS / NEPSEN Jusqu'au 31/12/2024 Nouveau marché en 2025	SDEF	BEST ENERGIE pour le lancement consultation AMO
Econome de flux référent	Noah RANNOU noah.rannou@sdef.fr 06 69 55 56 87	Yannick MAZE yannick.maze@sdef.fr 07 61 00 61 81	Yannick MAZE yannick.maze@sdef.fr 07 61 00 61 81	Yannick MAZE yannick.maze@sdef.fr 07 61 00 61 81

Nom FNCCR	ACTEE + Eff'ACTE	ACTEE+		
Nom SDEF	PERFECT	CHENE		
Thème	Audits d'effacement électrique	Aide au financement de la MOE	Intracring	Assistance / conseil pour la rénovation énergétique des batiments
Prestations	Audit de la capacité d'effacement électrique des bâtiments L'objectif de l'effacement est de sécuriser le réseau lors des pics de consommations tout en rémunérant les collectivités.	Dispositif permettant de financer des missions de maîtrise d'œuvre lorsque le gain des travaux atteint au moins 40% d'économie d'énergie.	Dispositif de financement des travaux par un emprunt à un taux préférentiel (<2%) en se basant sur les économies d'énergie réalisées sur 13 ans	Soutien technique, organisationnel et juridique des Villes et EPCI pour faciliter le lancement des projets de rénovation des bâtiments existants.
Période	Jusqu'au 30/09/2026	des dépenses les trois à quatre mois Eligibilité des dépenses jusqu'au 30/09/2026	Date de fin non déterminée	En cours
Critères	Bâtiments publics tertiaires Installations en chauffage électrique, piscines, process	Bâtiments publics tertiaires	Avoir un projet de rénovation énergétique non achevé	Bâtiments publics tertiaires
Aides du SDEF	90% sur un plafond de 4000€ par audit	20% ou 60% du coût HT si objectif respectivement -40% ou -60% de conso d'énergie Bonus : Communes rurales et ZNI : +15% Bâti scolaire : +5%	Emprunt à un taux préférentiel (<2%) en se basant sur les économies d'énergie réalisées sur 13 ans	40% d'aide sur la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage
Prestataires	<small>Lot 1 / 2 / 3 / Communauté CC / Pays de Brest / Pays de Morlaix CCB</small> OID CONSULTANT	SDEF	SDEF et Banque des territoires	SDEF
Economiste de flux référent	Noah RANNOU noah.rannou@sdef.fr 06 69 55 56 87	Noah RANNOU noah.rannou@sdef.fr 06 69 55 56 87	Damien ABOLIVIER damien.abolivier@sdef.fr 06.62.75.18.04	Damien ABOLIVIER damien.abolivier@sdef.fr 06.62.75.18.04

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre d'études réalisées :

	Audits énergétiques	Etude de faisabilité pour remplacement des chaudières	Télégestion	Audits techniques des installations CVC	Etude pour l'effacement électrique
2020	27	0	0	0	0
2021	65	6	0	0	0
2022	45	37	0	0	0
2023	36	6	4	240	0
2024	32	5	0	94	0
2025 (prévision)	35	10	6	30	6

Le tableau ci-dessous présente le tableau financier pour 2025 :

(€HT)	Audits énergétiques	Etude de faisabilité	Télégestion (étude et installation)	Audits techniques des installations CVC	Etude pour l'effacement électrique
Total 2021	169 158	6 414	0	0	0
Total 2022	117 898	105 831	0	0	0
Total 2023	92 592	25 296	25 080	109 920	0
Total 2024	87 648	19 314	0	36 025	0
Coût moyen 2024 des études	2 739	3 863	0	450	0
Subvention FNCCR 2024	43 840	9 657	0	18 012	0
Participation des communes sur 2024	8 765	6 039	0	7 205	0
Participation du SDEF sur 2024	35 043	3 618	0	10 808	0
Participation du SDEF sur 2025 (Projection)	38 000 €	12 000 €	20 000 €	10 000 €	11 000 €

La participation du SDEF s'élèvera à 91 000€ en 2025.

CEE :

Le SDEF déposera un dossier CEE en janvier 2025 pour les travaux réalisés en 2024. Il est estimé récupérer 50 GWh cumac de CEE dont 20 GWh pour les travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage du SDEF.

Pour l'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage du SDEF, la collecte des CEE permettra au SDEF de percevoir 140 000€.

Pour les bâtiments, la collecte des CEE permettra au SDEF également de percevoir 210 000€. Avec les règles de calcul du règlement financier, le SDEF redistribuera aux collectivités 300 000€. Ainsi, la bonification apportée par le SDEF s'élèvera à **90 000€**.

Groupement d'achat Energie :

En 2024, Le SDEF a publié le marché pour le groupement d'achat de gaz pour les années 2026, 2027 et 2028. Le marché a été attribué à Total.

En 2024, Le SDEF a également publié le marché pour le groupement d'achat d'électricité pour les années 2026, 2027, 2028 et 2029

Le marché a été attribué à Selfee (filiale du crédit agricole) pour 2026 et 2027.

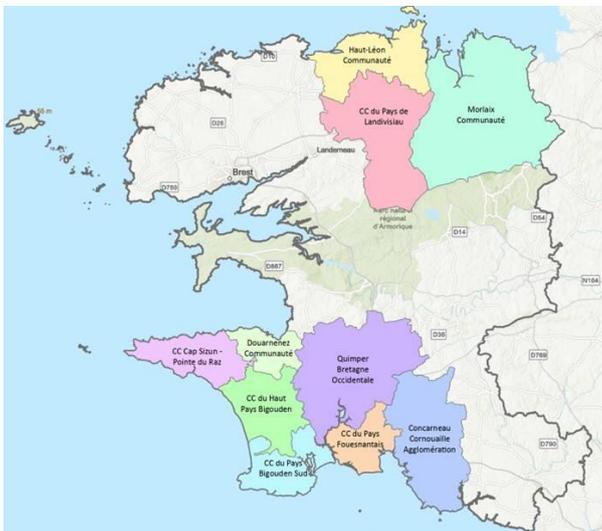
Logiciel de suivi du groupement d'achat d'énergie et des consommations d'énergie :

En 2024, le SDEF a fait l'acquisition d'un nouveau logiciel pour le suivi de consommation. Le logiciel sera opérationnel dans le premier semestre 2025. Il permettra en particulier de suivre le marché du groupement d'achat d'énergie. Le coût de mise en place est évalué à 13 500€HT pour 2024, puis 13 900€HT pour 2025. Le coût de l'hébergement s'élèvera à 25 000€HT pour 2025.

Contrat chaleur renouvelable :

Le Contrat Chaleur Renouvelable (CCR) en faveur des Energies Renouvelables Thermiques est un dispositif technique et financier de l'ADEME. Il permet de mobiliser le Fonds Chaleur pour les projets publics ou privés (hors particuliers) d'installations utilisant le bois-énergie, la géothermie, le solaire thermique, la chaleur fatale, et les réseaux de chaleur associés à ces énergies.

Le Fonds Chaleur, habituellement réservé aux grands projets, est accessible aux projets de toute taille via ce type de contrat. Compte tenu du prix des énergies fossiles et des objectifs de chaleur renouvelable, il représente une opportunité pour l'accompagnement et le financement de projets.



En 2022, 10 EPCI du Finistère ont mandaté le SDEF pour réaliser une étude de préfiguration d'un tel contrat. L'étude consiste à identifier les projets pouvant se réaliser dans les 4 ans du contrat, décrire le mode de portage et d'animation du contrat, et la gestion de l'enveloppe de crédits du Fonds Chaleur déléguée par l'ADEME.

L'identification des projets a été concluante, puisque les seuils minimums d'opération et production d'énergie fixés par l'ADEME pour la signature du contrat sont atteints en 2023.

Fin 2024, le SDEF a finalisé l'étude de préfiguration pour le secteur de la Cornouaille.

L'étude de préfiguration est à finaliser sur le Pays de Morlaix. L'objectif est d'obtenir un accord de l'ADEME début 2025.

Si le SDEF est lauréat de ces deux CCR, il conviendra de recruter 3 ETP dédiés aux réseaux de chaleur

Plans Climat Air Energie Territoriaux – PCAET

Le SDEF accompagne les EPCI engagés dans l'élaboration ou la mise en œuvre de leur PCAET par :

- La fourniture de données de diagnostic et de suivi ;
- Participation aux comités techniques et de pilotage, comités de suivi-évaluation ;
- Le portage d'actions entrant dans ses champs de compétences et la contribution au dispositif de suivi-évaluation des programmes d'actions.

Comme le permet l'article L 2224-37-1 du CGCT, le SDEF propose également la signature de conventions de partenariat avec les EPCI. Ainsi, il accompagne la CC Pays Bigouden Sud dans l'élaboration de son PCAET, à travers le portage du marché d'assistance et un accompagnement méthodologique.

Il rend compte auprès de la Commission Consultative Partiaire pour la transition Energétique (CCP-TE) de l'avancement des PCAET et de leurs contributions aux objectifs régionaux et nationaux de transition.

D – Les infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Schéma directeur des IRVE

Le SDEF a lancé son schéma directeur des IRVE en 2022. Après un avis favorable de la Commission Consultative Paritaire pour la Transition Energétique, le schéma a été approuvé par le comité syndical le 30 juin 2023. Le Préfet a émis un avis favorable le 4 octobre 2023 et le SDIRVE a été présenté pour adoption au comité syndical le 15 décembre 2023. Il est donc opposable depuis cette date.

Le SDIRVE organise le déploiement des bornes sur le territoire afin de répondre à l'évolution des besoins aux horizons 2025, 2030 et 2035.

Son élaboration et sa mise en œuvre ont été conduites en étroite collaboration avec les EPCI, autorités organisatrices de la mobilité. Les acteurs publics et privés de la recharge ont également été concertés.

Cette stratégie territoriale mobilise l'investissement public et privé. La part de l'investissement public porté par le SDEF est estimé à 50 % des objectifs pendant les premières années.

Un programme de déploiement de nouvelles bornes a été lancé par le SDEF. Il vise à compléter le premier déploiement 2016-2018 et à mettre en application les premiers enseignements du Schéma directeur.

Pour le mettre en œuvre, le SDEF a notamment été lauréat de 5 appels à projets FACE, dans le cadre du plan de relance, ce qui permet de diminuer considérablement le reste à charge pour les communes rurales.

Ce programme a consisté à déployer 14 nouvelles bornes de recharge en 2024, pour un montant de commandes d'investissement de l'ordre 350 000 € HT.

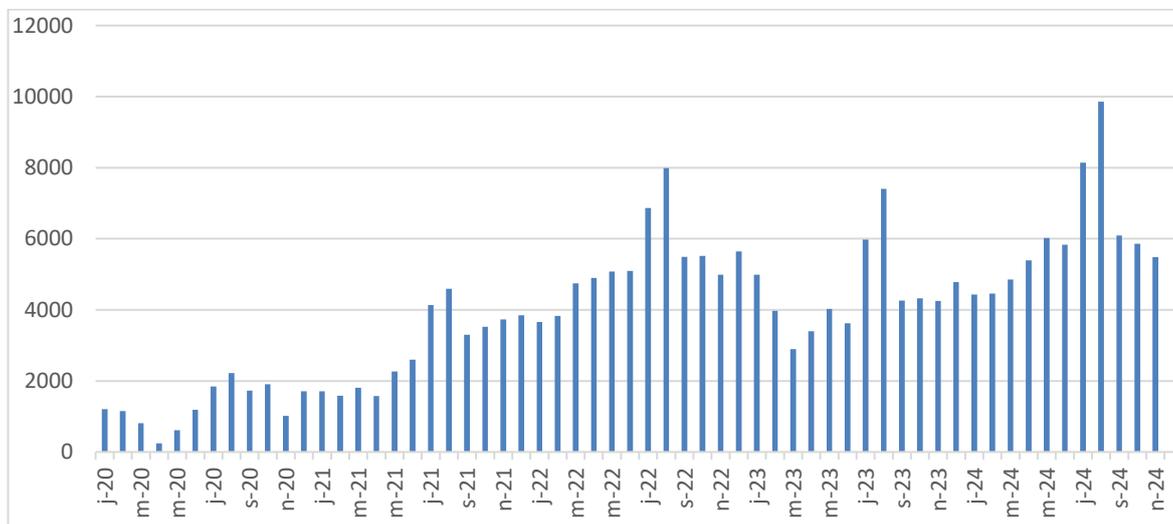
Il est prévu pour 2025 de mettre en service 37 nouvelles bornes de recharge IES Keywat 24 kw et 4 superchargeurs. Ces travaux seront engagés et réalisés, dans le cadre du marché de fourniture, travaux et maintenance des IRVE 2023-2025. Ce programme représente un investissement de l'ordre de **1 150 000 € HT** de nouvelles commandes financées par les différents programmes FACE à 80% pour les communes rurales.

Exploitation du parc de bornes IRVE

L'exploitation du parc des bornes IRVE du SDEF est confié à l'entreprise Bouygues Energie Service par le biais du marché notifié au printemps 2023.

La fréquentation des bornes de recharges du SDEF pour 2024 a évolué de 35 % à la hausse par rapport à 2023. (évolution plus importante qu'en 2023).

Fréquentation des IRVE - janvier 2020 à novembre 2024



Les 3 superchargeurs en exploitation en 2024 représente 2 200 charges (Ploudaniel, aire de covoiturage – Saint Evarzec, route de Rosporden – Mellac ZAC de Kervidanou) ; les 17 bornes rapides ont vu un peu plus de 6 000 charges et les bornes normales et accélérées 55 000 recharges. Soit un total de charges de **74 200** (estimation) pour l'année 2024 (le nombre de charges était de 54 000 en 2023).

Les bornes les plus fréquentées sont celles de Bénodet (Corniche de la plage), Concarneau (Quai d'Aiguillon), Quimper (Place de la Résistance) ainsi que les superchargeurs.

Les charges de fonctionnement des IRVE pour le SDEF s'élève pour 2024 à 697 000 €.

Les produits devraient se monter à 483 000 €.

Le déficit prévisionnel serait donc de – 214 000€

Si l'on considère une augmentation du nombre de charges de 15%, les dépenses de fonctionnement pour 2025 seront de l'ordre de 740 000 € (maintenance et coût de l'énergie) et les recettes de l'ordre de 521 000 € sans modification des prix de recharge actuels.

Une réflexion pourra se faire concernant l'évolution du prix de la recharge, en fonction des prix pratiqués par les autres syndicats d'énergie, afin d'étudier la meilleure stratégie.

Le groupement Ouest Charge se structure afin de créer un véritable service public interrégional de la recharge et des réunions de travail sont régulièrement organisées pour une réflexion commune d'évolution de la marque.

L'entreprise BYES a traité 1200 réclamations diverses d'abonnés sur l'ensemble des IRVE gérées par la marque Ouest Charge.

E – Le numérique

VIDEOPROTECTION

Le SDEF peut assister les communes dans la mise en œuvre d'un système de vidéo -protection sur leur territoire. A ce titre, des échanges ont lieu régulièrement avec la gendarmerie dans le cadre de l'offre de service commune à l'attention des communes et EPCI qui souhaitent mettre en place un tel système : la Gendarmerie nationale réalise ainsi des diagnostics « sécurité » en amont du projet et le SDEF accompagne la collectivité dans la mise en œuvre.

Depuis fin 2022, le SDEF a internalisé cette assistance conseil auprès des communes.

Après des premiers projets expérimentaux menés sur Audierne et Plabennec en 2019, le SDEF accompagne depuis, les communes qui souhaitent s'équiper. En 2022, les communes de PLOUMOGUER et PLOUGUIN ont été accompagnées. L'infrastructure de PLOUGUIN a été réceptionnée en 2023 et est désormais fonctionnelle également, une deuxième tranche a été engagée en 2024 avec 6 cameras complémentaire.

En 2024, de nouvelles communes ont sollicité une information sur le sujet de la part du SDEF. Ainsi, afin de structurer cet accompagnement, une présentation des différentes étapes de mise en œuvre d'un projet de vidéoprotection a été conçue. Elle sert de support pour présenter les étapes successives de mise en œuvre, lors des rencontres avec les communes, depuis le diagnostic « sûreté », réalisé par la Gendarmerie, jusqu'au suivi et à la réception des travaux.

Ainsi, en 2024, un dossier commun à Pont l'Abbé, Combrit et île Tudy a été présenté en Préfecture : le dossier technique a été validé mais l'instruction financière sera relancée en 2025, faute de crédits en 2024. Par ailleurs, sur la commune de Crozon, le SDEF réalise l'étude technique suite à l'audit « sécurité » réalisé par la Gendarmerie nationale, en vue d'un passage en phase travaux durant l'année 2025.

Les échanges réguliers avec la gendarmerie sont réalisés pour faire le point d'avancement sur les dossiers.

ASSISTANCE – CONSEIL AUX COLLECTIVITES ADHERENTES

Pour accompagner ses adhérents dans leurs projets, le SDEF assure des missions d'assistance administrative, juridique et technique pour le compte de ses membres. Cette activité s'appuie sur l'article L 5721-9 du CGCT qui prévoit que les services d'un syndicat mixte peuvent être, tout ou partie, mis à disposition de ses collectivités ou établissements membres, pour l'exercice de leurs compétences. Le SDEF intervient alors par le biais d'une convention de mise à disposition de service et d'annexes financières propres à chaque projet. La mission d'assistance bénéficie également aux autres services du SDEF en apportant une assistance technique sur les volets GC / VRD, organisation et suivi de chantier.

Les domaines d'intervention concernent la voirie et les aménagements, les réseaux humides, les centrales photovoltaïques, la création de stations gaz naturel.

En 2024, deux EPCI ont été accompagnés : La communauté Lesneven Côte des Légendes et la Communauté de communes de Pleyben Châteaulin Porzay pour des renouvellements de réseaux d'assainissement. Une douzaine de communes ont également fait l'objet de missions d'assistance – conseil pour l'élaboration de leurs programmes d'entretien routier, d'assainissement pluvial, pour des aménagements ainsi que les opérations de GC-VRD sur des lotissements.

Depuis 2016, l'activité d'assistance – conseil s'est développée et diversifiée : en plus des activités traditionnelles d'accompagnement des communes dans leurs programmes de voirie et de leurs aménagements routiers, l'assistance s'est également portée sur les réseaux d'eau pluviale, d'alimentation en eau potable et les réseaux d'assainissement. Deux EPCI sont même accompagnés, de manière croissante, dans ces domaines. Enfin, avec le développement des projets photovoltaïques, l'assistance – conseil s'oriente également sur ces projets qui nécessitent une coordination et une expertise forte, en particulier sur les aspects génie civil, réseaux, voirie et organisation de chantier.

La recette générée par l'activité d'assistance conseil sur l'année 2024 est de 96 000 €.

Face aux prévisions sur les années suivantes, notamment l'accompagnement sur la rénovation des réseaux d'eau et le développement des projets photovoltaïques, l'activité d'assistance conseil est amenée à poursuivre sa dynamique d'évolution.

FINISTERE SMART CONNECT

Depuis la fin des déploiements « pilotes », réalisés en 2021 par le groupement coordonné par Eiffage Energie Systèmes, celui-ci assure l'exploitation – maintenance de l'infrastructure de cœur de réseau LoRa et la plateforme d'hypervision réunissant les applications de supervision du réseau et les applications « métiers » qui permettent la visualisation des données.

Parallèlement des rencontres ont été engagées avec les EPCI finistériens pour envisager le déploiement du réseau LoRa sur leurs territoires. L'objectif est d'y déployer un réseau mutualisé permettant au SDEF, aux EPCI et aux communes d'y agréger différents services d'objets connectés : télégestion de l'éclairage public, suivi énergétique des bâtiments publics, optimisation de la collecte des déchets en apport volontaire, télérélevé des compteurs d'eau, gestion du stationnement, mesure des paramètres météo et environnementaux.

En début d'année 2023, le SDEF a été lauréat de l'appel à projet « territoires intelligents et durables » (TID) du programme d'investissement d'avenir – France 2030 lancé par le secrétariat général à l'investissement auprès de la 1ère Ministre aux côtés de la Région Grand Est, de Toulouse Métropole, du Syndicat d'énergie de l'Ain et du Syndicat d'énergie de l'Aude.

L'objectif est de déployer, sur 36 mois, depuis le 5 avril 2023, l'ensemble de l'infrastructure radio LoRa et les services d'objets connectés prévus sur la CCPBS et Haut Léon Communauté, de déployer la couverture radio et la télégestion de l'éclairage public sur six EPCI supplémentaires et de couvrir huit territoires supplémentaires par la couverture radio.

Un accord de subvention de 2,7 M€ a été validé pour le projet déposé dont le budget est de 5,6 M€. La subvention est mobilisable à hauteur de 50 % des investissements. L'objectif est de faire un effet de levier pour accélérer le passage à l'échelle finistérienne du déploiement du réseau LoRa et, ainsi, de disposer d'une infrastructure réseau, support aux déploiements massifs des services sur la majorité du territoire.

1 – Evolution du cœur de réseau et de la plateforme en 2025 :

En 2024, un bureau d'étude – conseil (Cap Hornier) a été sélectionné début 2024, suite à un appel d'offre pour, d'une part, auditer le cœur de réseau et la plateforme en place en 2020 et, d'autre part, faire des recommandations pour l'avenir.

Le résultat de cet audit nous a amené à revoir en profondeur les outils de la plateforme et, dans le cadre du renouvellement du marché d'exploitation maintenance, de prévoir ces remplacements début 2025.

En 2025, la plateforme Finistère Smart connect aura 4 ans. A l'occasion du renouvellement du marché d'exploitation / maintenance, la plateforme Finistère Smart Connect va bénéficier d'une refonte importante afin d'y inclure les évolutions technologiques de ces dernières années. Le SDEF a acquis, depuis 4 ans, une expérience très importante dans le domaine et reconnue au niveau national. Le SDEF est régulièrement sollicité pour faire part de son retour d'expérience concrète dans la mise en œuvre d'un territoire connecté à l'échelle d'un département.

L'outil central permettant la communication avec les différents objets connectés, le LNS (Loran Network Server) doit être remplacé car le produit actuel est arrêté par le fabricant (Kerlink) au 31/12/2024.

La plateforme Finistère Smart connect aura, début 2025, des nouveaux outils LNS et des applications métiers mises à jour. C'est une évolution importante pour les utilisateurs dont les besoins et les usages se sont précisés depuis 2020.

La télérelève de l'eau, comme sur beaucoup d'autres territoires à l'échelle nationale, est un service qui présente un enjeu fort pour les EPCI. Le réseau doit donc permettre de communiquer avec des milliers de compteurs connectés.

Le pilotage de l'éclairage public, quand à lui, nécessite un réseau fiable et de qualité afin de garantir la communication des ordres d'allumage et d'extinction aux horloges ou points lumineux.

La gestion des déchets est également un enjeu important et l'optimisation des tournées de collecte apparaît comme un levier d'économies importantes.

Enfin, l'optimisation de la gestion énergétique des bâtiments représente également une forte demande, les normes et décrets imposent aux collectivités d'équiper leurs bâtiments pour collecter de la donnée et agir sur la réduction des consommations.

D'autres usages sont possibles au travers de la plateforme Finistère Smart Connect, ils sont en cours de d'amélioration pour certains et en prévision d'intégration pour d'autres : stations météorologiques, capteurs de mesure des niveaux des cours d'eau, comptage des flux de circulation (routiers, piétons etc).

2025 verra donc l'arrivée d'une plateforme améliorée et opérationnelle pour répondre aux besoins des adhérents du SDEF.

Le budget prévisionnel 2025 pour la mise à niveau, les évolutions et montée en version est le suivant :

Prestations	INVESTISSEMENT € HT
Migration de la flotte de passerelles LoRa vers le nouveau LNS	233 800 €
Remise en condition opérationnelle du cœur de réseau	117 800 €
Paramétrage du gestionnaire de base de données Kuzzle au nouveau LNS	84 300 €
Paramétrage et évolution de la plateforme de datavisualisation	118 500 €
Evolution de l'architecture du réseau LoRa pour la sécurité	97 300 €
TOTAL	651 700 €

Une subvention, dans le cadre du PIA-4, de 169 500 € est estimée pour l'ensemble de ces dépenses.

2 – Les déploiements des réseaux radio LoRa et des services d'objets connectés :

Durant l'année 2024, les déploiements du réseau LoRa et des capteurs ont été finalisés sur les deux territoires partenaires du SDEF :

- Sur Haut Léon Communauté, 20 sites Lora sont en service, 1 site en cours d'étude (Cléder) pour un complément de couverture. Les 530 capteurs pour la mesure du remplissage des colonnes d'apport volontaire sont en service et l'installation de capteurs de suivi des consommations d'énergie et de la qualité de l'air ont été réalisées sur 4 bâtiments communautaires. Les syndicats d'eau de Cléder / Sibiril, Plouéan et St Pol du Léon vont également utiliser le réseau Finistère Smart Connect pour assurer la télérelève des compteurs d'eau avec leurs entreprises exploitantes.
- Sur la Communauté de communes du pays bigouden Sud, 18 sites sont en service et 1 site est en cours de finalisation d'études (Combrit St Marine) en complément. L'installation des capteurs de suivi des consommations d'énergie sont en service sur la piscine communautaire, le centre technique Kerisit et la crèche Ti Liou. Les études pour les 600 places de parking de Pont l'Abbé sont en cours de reprise en version hybride « capteur à la place » et « capteurs optiques ».
- Sur ces deux EPCI, les études concernant la télégestion de l'éclairage public sont terminées et les déploiements d'horloge sont engagés pour une mise en service début 2025.

Durant l'année 2024, les études de déploiement sur 2 nouveaux territoires partenaires du SDEF ont été lancées. La télérelève des compteurs d'eaux est principalement attendue sur ces secteurs :

- Sur Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime, il est envisagé de connecter 16 000 compteurs d'eau. 144 Armoires d'éclairage public seront raccordées au réseau Finistère Smart Connect.
- Sur Morlaix Communauté, il est envisagé de connecter 11 800 compteurs d'eau, le pilotage de l'éclairage public est également prévu ainsi que la mise en place d'un parking connecté sur la ville de Morlaix (170 place sur le parking de la rampe Saint Nicolas).

Cette année, le SDEF a également présenté le projet et les modalités de partenariat à plusieurs EPCI finistériens. Ainsi, ont été rencontrés : Quimper Bretagne Occidentale, la communauté de communes du pays de Landivisiau, la

Communauté Lesneven – Côte des légendes, la Communauté de communes du Haut pays des Abers, Monts d'Arrée Communauté, la Communauté de communes du Haut pays Bigouden, la communauté de communes de la pointe du Raz, Concarneau Cornouaille Agglomération, Douarnenez communauté et la communauté de communes de Pleyben Châteaulin Porzay. Ce dernier EPCI devrait délibérer favorablement en fin d'année pour engager le partenariat et le déploiement du réseau LoRa en 2025.

Le Budget prévisionnel pour le déploiement des passerelles sur les EPCI identifiés en 2025, comprenant l'investissement (études, fourniture, installation et mise en service des passerelles) et quatre ans d'exploitation est de :

Collectivités	Nb passerelles	INVESTISSEMENT € HT
CC Presqu'île de Crozon Aulne maritime	32	400 000 €
Morlaix Communauté	45	550 000 €
CC Pleyben – Châteaulin - Porzay	34	450 000 €
Concarneau Cornouaille Agglomération	36	500 000 €
TOTAL	122	1 900 000 €

L'engagement comptable en 2022 étaient de 182 362,23 € dont 174 010 € facturé.

L'engagement comptable en 2023 étaient de 444 000€ HT environ sont 418 000€ facturé.

L'engagement comptable en 2024 est le suivant :

Nature des prestations engagées en 2024 (marché Axione)		Engagements €HT	Facturé €HT
BC-CAP-2024-1	IOT - CCPBS - Etudes gestion du stationnement sur 4 parkings de Pont l'Abbe	9 744,00 €	3 897,60 €
BC-GAT-2024-2	IOT CCA audit de 1 passerelle LORA pour Expl et Mtn	611,00 €	611,00 €
BC-GAT-2024-3	IOT CCPBS audit des 18 passerelles LORA pour Expl et Mtn	4 788,00 €	4 788,00 €
BC-GAT-2024-4	IOT HLC audit des 19 passerelles LORA pour Expl et Mtn	5 320,00 €	5 320,00 €
BC-CAP-2024-5	IOT-HLC- Capteurs environnement urbain	1 175,00 €	470,00 €
BC-CAP-2024-6	IOT-HLC- Capteurs environnement rural	2 055,00 €	822,00 €
BC-CAP-2024-7	IOT-CCPBS- Capteurs environnement urbain	2 349,00 €	939,60 €
BC-CAP-2024-8	IOT-CCPBS- Capteurs environnement eau décodage	4 180,00 €	1 672,00 €
BC-CAP-2024-9	IOT-CCPBS- Capteurs environnement rural	2 349,00 €	939,60 €
BC-GAT-2024-10	IOT CCPI déplacement d'antenne site Bel Air St Renan	7 838,00 €	3 135,20 €
BC-CAP-2024-11	IOT-CCA - Expl / Maintenance PEM Rosporden	6 997,20 €	- €
BC-GAT-2024-12	IOT-CCCAM- Etude de couverture LORA EPCI	3 440,00 €	1 376,00 €
BC-GAT-2024-13	IOT-HLC - Etude de territoire couverture LORA pour télérelève des compteurs d'eau	1 720,00 €	688,00 €
BC-GAT-2024-14	IOT CCPI Exploitation maintenance Gtw test	1 686,00 €	- €
BC-CAP-2024-15	IOT CCA Exploitation maintenance passerelles LORA	1 420,00 €	- €
BC-GAT-2024-16	IOT CCPBS Exploitation maintenance des passerelles LORA	30 326,00 €	- €
BC-GAT-2024-17	IOT HLC Exploitation maintenance des passerelles LORA	33 166,00 €	- €
BC-GAT-2024-19	IOT-CCMC- Etude de couverture LORA EPCI	3 440,00 €	- €
BC-GAT-2024-21	IOT HLC 29276A SIBIRIL déplacement câble Gtw suite à tx du propriétaire	1 600,00 €	- €
BC-GAT-2024-22	IOT- HLC-29030B_GTW_Cleder_salleomisports	266,00 €	- €
BC-GAT-2024-23	IOT CCA 29241B ROSPORDEN PEM	6 204,00 €	- €

BC-GAT-2024-24	IOT CCPA Audit des 4 passerelles LORA pour Expl et Mtn	1 064,00 €	425,60 €
BC-GAT-2024-25	IOT Ouessant Audit des 4 passerelles LORA pour Expl et Mtn	1 064,00 €	425,60 €
BC-GAT-2024-26	IOT HLC Fourniture de routeur 4G	3 728,00 €	- €
BC-GAT-2024-27	IOT CCPBS fourniture de routeur 4G	7 456,00 €	- €
BC-GAT-2024-28	IOT HLC 29111B LANHOUARNEAU déplacement baie LORA	2 296,00 €	918,40 €
BC-GAT-2024-29	IOT CCPI Audit des 16 passerelles LORA pour Expl et Mtn	4 256,00 €	1 702,40 €
BC-CAP-2024-29	IOT CCPI Modification du câblage capteurs bâtiments PLOUARZEL	2 689,00 €	- €
Total marché Axione		153 227,20 €	28 131,00 €

Nature des prestations engagées en 2024 (marché Canut - Sogetrel)		Engagements €HT	Facturé €HT
BC-INFRA-2024-4	IOT CANUT - AMO pour l'accompagnement à la mise en place de la préproduction FSC 2025"	14 250,00 €	8 075,00 €
BC-GAT-2024-2	IOT CANUT Ph1, Etude d'ingénierie et déploiement test pour migration de la flotte de gateways vers le LNS Requea sur CCPBS (Rurale)	35 453,36 €	- €
BC-GAT-2024-3	IOT CANUT Ph1, Etude d'ingénierie et déploiement test pour migration de la flotte de gateways vers le LNS Requea sur CCPBS (URBAIN)	46 282,69 €	- €
BC-GAT-2024-4	IOT CANUT Ph1, migration de la flotte de gateways vers le LNS Requea et Etude d'ingénierie de déploiement test sur CCA (URBAIN)	5 439,31 €	- €
BC-GAT-2024-5	IOT CANUT Ph1, migration de la flotte de gateways vers le LNS Requea et Etude d'ingénierie de déploiement test sur CCPA (Rurale)	12 239,05 €	- €
BC-GAT-2024-6	IOT CANUT Ph1, migration de la flotte de gateways vers le LNS Requea et Etude d'ingénierie de déploiement test sur CCPI (Rurale)	30 451,26 €	- €
BC-GAT-2024-7	IOT CANUT Ph1, migration de la flotte de gateways vers le LNS Requea et Etude d'ingénierie de déploiement test sur CCPI (URBAIN)	17 132,21 €	- €
BC-GAT-2024-8	IOT CANUT Ph1, migration de la flotte de gateways vers le LNS Requea et Etude d'ingénierie de déploiement test sur HLC (Rurale)	45 097,58 €	- €
BC-GAT-2024-9	IOT CANUT Ph1, migration de la flotte de gateways vers le LNS Requea et Etude d'ingénierie de déploiement test sur HLC (URBAIN)	17 132,21 €	- €
BC-GAT-2024-10	IOT CANUT Ph1, migration de la flotte de gateways vers le LNS Requea et Etude d'ingénierie de déploiement test sur OUESSANT (Rurale)	12 239,05 €	- €
Total marché CANUT - Sogetrel		235 716,72 €	8 075,00 €

GEOREFERENCEREMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC :

La réforme « Anti-endommagement des réseaux » (ou réforme « DT-DICT ») du 1^{er} juillet 2012 prévue dans le cadre des lois issues du Grenelle de l'environnement, impose à tous les gestionnaires de réseaux de détecter leurs ouvrages

enterrés en classe A, c'est-à-dire avec une incertitude maximale de 40 cm (soit une précision de 10 cm). L'objectif est de prévenir les risques pour les personnes et les biens. Les réseaux sensibles sont les réseaux de gaz, d'électricité et d'éclairage public. Les réseaux d'eau et de communications électroniques sont considérés non sensibles. L'échéancier de mise en application de ce niveau de détection est le suivant : depuis 2020 pour les réseaux sensibles (dont l'éclairage public) en aires urbaines, 2026 pour les réseaux sensibles en communes rurales et les réseaux non sensibles des aires urbaines et 2032 pour les réseaux non sensibles dans les communes rurales).

En tant que gestionnaire des réseaux d'éclairage public, le SDEF a l'obligation d'utiliser des plans géoréférencés en classe A pour répondre aux déclarations de travaux (DT-DICT).

Le marché de détection et géoréférencement des réseaux d'éclairage public a été renouvelé en janvier 2024. La prestation est confiée à l'entreprise Géosat.

Depuis le début des travaux de géoréférencement en 2018 **1 564 km** de réseaux ont été détectés. La détection des réseaux des communes urbaines est terminée et il reste désormais 58 communes rurales à géoréférencer (soit un peu plus de 350 km de réseau). Les conventions de géoréférencement sont déjà signées avec 23 d'entre-elles.

Sur la base du rythme actuel de livraison, la prestation pourra ainsi être clôturée avant le 1^{er} janvier 2026. Le montant estimé de la prestation est proche de **130 000 € HT** pour l'année 2025.

Contrôle du géoréférencement des réseaux d'éclairage public :

Afin de s'assurer de la qualité de la détection et du géoréférencement des réseaux d'éclairage public pour en garantir la classe A, le SDEF a confié le contrôle de ces prestations à Atlantic Ingénierie, un cabinet géomètre-expert indépendant et certifié. Le marché a été renouvelé au 1^{er} trimestre 2024.

Les premières commandes ont été lancées au 3^e trimestre 2024 et sont toujours en cours de réalisation au 15 novembre.

Pour cette prestation, il est proposé d'inscrire une enveloppe globale de **8 000 € HT** en 2025.

NUMERISATION DU PCRS :

A partir du 1^{er} janvier 2026, l'ensemble des réseaux cartographiés devront pouvoir figurer sur le « meilleur lever régulier à grande échelle disponible » : le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), établi et mis à jour par l'Autorité Publique Locale Compétente (APLC). Compte-tenu de son rôle en tant qu'AODE, de sa compétence en matière d'éclairage public et de son rôle sur les réseaux en général, le SDEF s'est positionné pour être cette APLC et réaliser le PCRS qui sera donc le fond de plan commun à compter de 2026.

L'acquisition des données se fait par cartographie mobile (ou Mobile Mapping System) à l'aide d'un véhicule et d'un sac à dos, tous deux équipés d'un LIDAR et d'une caméra 360° (pour représenter le corps de rue en trois dimensions) ainsi que d'un système de localisation GNSS (pour géoréférencer le nuage de points LIDAR avec une précision inférieure à 10 cm).

Fin décembre 2024, le SDEF aura rempli l'objectif présenté au comité technique du 26 septembre 2023 : près de 4200 km de voirie à lever sur 59 communes. Entre le début du projet en septembre 2019 et le 1^{er} novembre 2024, près de 18 500 km ont été relevés (soit 90% du linéaire total).

La vectorisation du PCRS est confiée à Bretagne Etudes Services dans le cadre d'un marché de services. Au cours de l'année 2024, le SDEF aura réceptionné 500 km de voirie vectorisée, pour un montant proche de 108 000 € HT. Cette baisse de production par rapport à 2023 s'explique par le renouvellement du marché début 2024 et l'absence de livraison au 1^{er} semestre. Au 1^{er} novembre 2024, le référentiel comporte 119 communes complètes, soit 10 000 km d'orthovoirie et près de 3 600 km de linéaire vectorisé.

Compte tenu du linéaire restant à vectoriser et du rythme de production (150 km par mois environ), il est proposé d'inscrire une enveloppe globale de **450 000 € HT** en 2025.

CONTROLE DE PRECISION ET D'EXHAUSTIVITE DU PCRS :

Afin de s'assurer de la précision des levers MMS et de l'exhaustivité du PCRS vecteur, le SDEF a confié le contrôle de ces prestations à Géosat, un cabinet géomètre-expert indépendant et certifié dans le cadre d'un marché renouvelé au 1^{er} trimestre 2024.

Le prestataire s'assure de la conformité des fichiers et de l'exhaustivité du référentiel. Il mesure également la précision du nuage de points établi par le SDEF à partir des relevés en cartographie mobile. Les résultats sur les 99

premières communes montrent un écart inférieur à 4 cm en planimétrie et 3 cm en altimétrie. Ce résultat est très positif puisqu'il est largement inférieur au seuil de 5 cm défini par le SDEF et le PCS de la commune. Les mesures sont donc en PCS et bien en deçà du seuil réglementaire de 10 cm.

Sur cette base, il est proposé, comme pour 2024, d'inscrire une enveloppe globale de **14 000 € HT** en 2025.

COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES :

Le SDEF accompagne Mégalis, dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit depuis le lancement du projet. Il est partenaire de la construction du réseau permettant le fibrage de tous les foyers et entreprises dans le Finistère. Le déploiement est réalisé en plusieurs phases distinctes.

Phase 1 tranche 1 :

Pour la mise en œuvre de la tranche 1 de la phase 1, Le SDEF a été retenu en 2014 pour assurer la maîtrise d'œuvre qui concernait 48 Montée en Débit et le câblage de 18 366 prises FTTH (7 plaques géographiques) et 45 SRO, ou armoires de rue. Cette partie est terminée aussi bien en travaux qu'en facturation et DOE (Dossier d'Ouvrage Exécuté).

Phase 1 tranche 2 :

Suite à une sollicitation en début de l'année 2017, le SDEF a signé un contrat de sous-traitance avec SAFEGE, titulaire du contrat de maîtrise d'œuvre pour la tranche 2. L'intervention du SDEF était limitée au secteur du pays bigouden et du pays d'Iroise. Cela représentait un déploiement de 10 201 prises sur 4 plaques et 27 SRO (armoires). Le déploiement dans le Finistère s'est achevé en 2022 et toutes les prises ont été ouvertes à la commercialisation en 2023. Le contrat de sous-traitance avec SAFEGE a donc été soldé en 2023.

Phases ultérieures :

Par la suite, MEGALIS a sollicité le SDEF pour assurer un suivi des phases 2 et 3 dont le marché unique de conception / réalisation a été attribué au groupement Axione/Bouygues qui prévoyait de déployer 100 % des prises pour fin 2026. La mise en œuvre de ce partenariat s'est traduite par la signature, fin 2019, d'une convention qui permet au SDEF de mettre à disposition de MEGALIS bretagne une équipe (3 ETP) pour le suivi du déploiement de la fibre optique dans le département pour un montant annuel de 345 000 €.

Phase 2 :

La phase 2 a couru de 2019 à 2023. La volumétrie de cette phase portait sur 133 950 lignes sur le Finistère, réparties sur 146 zones de déploiement et concernait 332 SRO (armoires) de répartition optique. Les études ont été entièrement validées. Les transports sont tous réceptionnés et la distribution devrait être réalisée à 100% pour le 31 décembre 2024. Les dernières injections par l'exploitant, pour rendre les prises commercialisables se feront durant le 1^{er} trimestre 2025.

Phase 3 :

La phase 3, dernière étape du déploiement est plus importante, en volume, que les phases précédentes avec 205 330 locaux à fibrer sur 500 SRO. Cette dernière phase devrait s'achever à la fin de 2026.

50% des études de la P3 sont désormais validées. Sur les 220 transports 112 sont réalisés et 15 supplémentaires sont prévus en décembre, soit 119 pour fin 2024.

Le déploiement de la distribution avance relativement vite : les entreprises mobilisées sur la phase 2 sont désormais redéployées sur la phase 3. Ainsi, 218 zones sur les 500 de cette phase, ont fait l'objet d'une réception partielle ou totale. Cela représente 45 000 prises avec un objectif de 65 000 au 31 décembre 2024.

Evolution du nombre de SRO suivant les phases :

- **P1T1 45 armoires ;**
- **P1T2 154 armoires dont 27 suivies par le SDEF ;**
- **P2 346 armoires ;**
- **P3 500 armoires.**

ENFOUISSEMENTS COORDONNES

Lorsqu'une Collectivité réalise un enfouissement de réseaux aériens de distribution d'électricité dans un secteur, les réseaux aériens de communications électroniques d'Orange doivent, s'ils sont établis sur des supports communs, être enfouis en coordination afin de limiter le coût des travaux.

Ces enfouissements coordonnés sont encadrés par une convention selon 2 types

- Option A où la personne publique finance et demeure propriétaire des infrastructures de communications électroniques ;
- Option B où Orange finance et demeure propriétaire des infrastructures de communications électroniques.

Dans le cadre des options A, et conformément à l'article L.2224-35 du CGCT, Orange s'acquitte envers la personne publique d'une **participation au terrassement** ainsi que d'un **droit d'usage annuel**, calculé au mètre linéaire, pour la location des infrastructures de propriété publique.

En 2024, 72 affaires d'effacements ont été réalisées en coordination : 31 d'entre elles en « option A », 29 en « option B » et 12 en enfouissement esthétique.

Conventions « Option A »

Au total, depuis 2013, début du conventionnement des enfouissements coordonnés, 527 affaires ont été validées en « option A ». 409 d'entre elles ont été finalisées par la signature d'une convention entre le SDEF et Orange, dont 36 en 2024. Fin 2024, 10 conventions sont en attente de signature de la part de Orange.

Terrassement et droit d'usage

La participation d'Orange au terrassement en 2024 s'élève à **101 924 €** et le montant à reverser aux communes s'élève à **69 997 €**.

Le montant du droit d'usage de l'année 2024, pour les 409 conventions signées, s'élève à **276 660€ HT** en tenant compte des régularisations des années précédentes. Cela représente un montant reversé aux communes de **186 359 €**.

En 2024, le montant du droit d'usage pour la location des infrastructures était de 0,72 €/ml. A ce jour l'indice TP01 du mois de septembre 2024 n'étant pas publié, il n'est pas possible de calculer le coefficient de révision des coûts de terrassement et de droit d'usage pour l'année 2025. Le montant total de redevance de location attendu en 2025 s'élèvera donc, au minimum, à 0,72€/ml et représentera **268 596 €**. Le montant reversé aux communes, au prorata du linéaire et de la part cofinancée, représentera un montant cumulé de **181 302 €**.

Le SDEF intègre l'ensemble de ces infrastructures dans son système d'information géographique ; cela représente en 2024 un linéaire de 436 km. Le SDEF assure également, pour le compte des communes adhérentes, les réponses aux DT-DICT. En 2024, celles-ci étaient au nombre de 1 924.

INVENTAIRE ET GESTION DES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Les Collectivités peuvent être propriétaires d'infrastructures de communications électroniques, sur leur territoire dans différents cas : lors du déploiement de ces infrastructures dans les zones d'activités et lotissements communaux, lors d'une pose de fourreaux en anticipation du déploiement de la fibre ou encore dans le cadre de certains travaux d'enfouissements coordonnés.

L'encadrement de l'occupation de ces infrastructures par les différents Opérateurs constitue un enjeu pour leur gestion car de nombreux fourreaux sont mis à disposition des Opérateurs afin de déployer leurs réseaux, sans qu'aucune convention ne soit établie. Il est donc important d'identifier ces infrastructures afin d'en fixer les modalités de gestion : entretien, maintenance, réponses aux DT/DICT, perception des redevances auprès des Opérateurs.

1 - Inventaire des infrastructures publiques des EPCI et des communes

C'est dans cette optique que le SDEF a engagé un recensement des infrastructures publiques occupées par les Opérateurs. Sur la base de cet inventaire, le SDEF se propose, pour les Collectivités qui le souhaitent, de mettre en place un partenariat sous forme de conventions, pour la gestion de ces infrastructures. L'objectif est de valoriser ces infrastructures d'accueil en favorisant leur utilisation mais également d'en assurer l'entretien et la maintenance, pour les infrastructures déjà mises à disposition de l'Opérateur.

Dans ce cadre, le SDEF se propose d'assurer la mise à jour régulière du patrimoine sur son système d'information et son SIG, de gérer les réponses aux DT/DICT et de réaliser la gestion financière de ces infrastructures, c'est-à-dire la perception du droit d'usage auprès de l'Opérateur et le reversement des redevances aux collectivités propriétaires. Le SDEF conserve 10% de la redevance pour assurer ces missions.

Pour ce faire, deux conventions-types ont été rédigées et validées par le Bureau du SDEF. La première, tripartite, signée entre la Collectivité, le SDEF et l'Opérateur, vise à fixer les modalités de l'utilisation des infrastructures de propriété publique. Elle stipule notamment que l'Opérateur doit s'acquitter, auprès de la Collectivité, d'une redevance

de location annuelle. La seconde, établie entre la Collectivité et le SDEF, définit les modalités financières du partenariat dans le cadre de la mise à disposition des infrastructures.

L'inventaire a débuté en 2022 avec les EPCI pour identifier les fourreaux de propriété publique présents notamment dans les zones d'activités. En 2023 tous les EPCI ont été contactés pour réaliser l'inventaire de leurs fourreaux et une première convention a été signée entre la communauté de communes du pays de Landivisiau, l'opérateur Orange et le SDEF, pour la gestion des infrastructures situées dans ses zones d'activité. Cette convention concerne six zones d'activités pour un linéaire total de 10 461 ml de fourreaux. En 2024 la redevance a été fixée avec la Collectivité à 0,70 €/ml HT, ce qui représente un montant de **7 318 €** facturé à Orange. Le montant reversé à la communauté de commune, après déduction des 10% de frais de gestion, s'élève à **6 586 €**.

Cette convention de gestion de fourreaux fait suite aux deux premières conventions, signées en 2022, avec les communes de Plourin et Porspoder. Le montant total de redevance perçue auprès de Orange pour ces trois conventions représente **8 317€** sur l'année 2024 pour un reversement de **7 485 €** aux Collectivités. A ce jour l'indice TP01 du mois de septembre 2024 n'étant pas publié, il n'est pas possible de calculer le coefficient de révision de la redevance de location pour l'année 2025.

Depuis septembre 2023, l'inventaire se poursuit avec les communes pour les fourreaux de leurs lotissements. Sur la totalité des communes du Finistère contactées, hors Brest Métropole, 96 communes ont répondu positivement à cette démarche d'inventaire. Un rendez-vous a été pris avec 67 d'entre elles afin de leur présenter les enjeux liés à la gestion de ces fourreaux et les étapes à réaliser : listing des lotissements communaux et rétrocedés, recherche de justificatifs de propriété et rédaction des conventions. Une première convention avec la commune de Sizun a été rédigée et envoyée à Orange pour signature ; 8 autres conventions sont également rédigées et en attente de signature. Ces 9 conventions concernent la gestion de 51 lotissements (communaux ou privés rétrocedés) qui représentent au total **23 479 ml** de fourreaux pour une location annuelle de **10 053 €**. Le montant reversé aux communes, après déduction des 10% de frais de gestion, s'élèverait à **9 048 €**.

2 - Mise en place d'un partenariat avec Mégalis pour l'utilisation des infrastructures publiques

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique engagé par Mégalis, certains linéaires de réseaux ont été déployés au sein d'infrastructures de propriété publique. C'est notamment le cas des infrastructures du réseau PABN ou encore des infrastructures ayant fait l'objet d'une option A. Une convention cadre a été signée en 2023 entre le SDEF et Mégalis afin de définir les conditions techniques et financières d'occupation de ces infrastructures publiques par Mégalis.

Une première convention particulière a été signée en 2023 pour l'utilisation des infrastructures PABN sur la commune de Loqueffret. Cette convention concerne 5 760 ml de fourreaux et représente une redevance de **4 029 €** facturée à Mégalis pour l'année 2024. Une deuxième convention particulière pour l'utilisation du réseau PABN va être signée avant la fin de l'année 2024 pour la commune de Taulé. Celle-ci concerne 1 696 ml de fourreaux pour une redevance de **276€**.

Par ailleurs, une troisième convention particulière va être établie avec Megalis afin de régulariser l'occupation actuelle des infrastructures ayant fait l'objet d'une option A,. Cette convention, qui va être signée avant la fin de l'année 2024, concerne 105 affaires « options A » et représente un linéaire total de **89 503 ml**. Le tarif de location pour l'année 2025 sera à minima de 0,72€/ml ce qui représente une redevance totale de **32 662 €**. Comme il s'agit d'infrastructures co-financées entre le SDEF et les communes, cette redevance va être reversée aux communes au prorata de leur participation. Cela représente un montant cumulé de **22 046 €** reversé aux communes.

Un nouvel état des lieux sera réalisé en 2025 et chaque année jusqu'à la fin des déploiements de sorte que l'ensemble de la fibre Mégalis occupant des infrastructures publiques gérées par le SDEF dans ce cadre fasse l'objet d'une convention.

APPUI COMMUNS

Afin d'encadrer l'utilisation des appuis communs par les opérateurs de communications électroniques, le SDEF, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) a mis en place depuis 2009 des conventions relatives à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité (basse tension et haute tension) pour l'établissement d'un réseau de communications électroniques. Ces conventions ont été signées de manière tripartite entre le SDEF, Enedis et 19 opérateurs.

L'utilisation de ces appuis communs par un opérateur de communications électroniques implique de sa part le versement d'une redevance de 55 €HT auprès d'Enedis et de 27,50 €HT auprès de l'AODE, et ce pour une durée de 20 ans. Ces conditions ont été fixées en 2015 et sont révisées annuellement.

En 2024, la redevance, qui concerne les supports communs utilisés en 2023, a été répartie sur le compte de l'AODE. Cela représente un montant cumulé de **129 147 €** répartis (141 € pour 3 752 supports utilisés), Orange FTTH (6 580 € pour 209 supports utilisés), M20/Birdz (3 411 € pour 109 supports utilisés), XPFIBRE (667 € pour 21 supports utilisés), NexLoop (314 € pour 10 supports utilisés), et FREE (31,80€ pour 1 support utilisé).

Des contrôles des supports utilisés ont été réalisés par le SDEF en 2024, sur les zones de déploiement de la fibre par Orange et XPFIBRE. Ce recensement a permis d'identifier de nombreux supports utilisés et non déclarés par les opérateurs : 571 supports non déclarés par Orange ainsi que 947 supports non déclarés par XPFIBRE. Si l'on applique le montant de la redevance de l'année 2024, c'est à dire 31,48 € par appui, cela représente un montant de **17 975 €** à facturer à Orange et **29 811 €** à facturer à XPFIBRE. Les négociations de régularisation sont en cours avec les deux opérateurs et devraient ETRE finalisées pour le début de l'année 2025.

F - Réseaux électriques, éclairage public et communications électroniques

L'entretien et maintenance des installations d'éclairage public

En 2024, quatre communes ont transféré leur compétence éclairage public au SDEF :

- Guerlesquin
- Botsorhel
- Douarnenez
- Guiclan

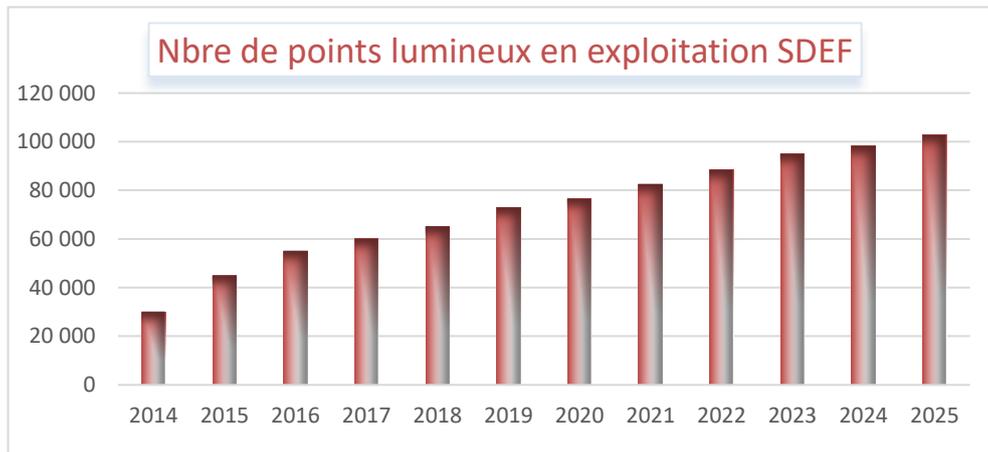
Cela représentera environ 115 armoires et 4 502 ouvrages supplémentaires à exploiter.

En 2025, les transferts devraient se poursuivre notamment dans le secteur de Morlaix ou de Lesneven.

Patrimoine en exploitation

A fin 2024, le patrimoine éclairage public exploité par le SDEF est de 102 643 points lumineux et 4 605 armoires de commande.

Le budget des travaux d'entretien (fonctionnement) sur les communes s'élève à 2 millions d'euros.



Le budget travaux d'entretien (fonctionnement) augmentera d'environ 100 000 euros, soit **2,1 millions d'euros**. Ceci en prenant compte de l'actualisation, de l'entretien des lanternes LED existantes et de la modification de la prestation sur les communes en cours de rénovation globales

Interventions

Dans le cadre de la prestation d'entretien de l'éclairage public, les prestataires du SDEF sont intervenus sur 9 493 signalements de dépannage et 101 entretiens préventifs sur les 223 communes en 2024.

(Données du 1er janvier au 25 novembre 2024).



Le nombre de signalement en 2024 à progresser de 1% par rapport à 2023. Les demandes de modifications d'horaires ont encore été massives.

1 500 signalements peuvent être imputés à la tempête Ciaran.

En 2025, le nombre de signalements devrait revenir au niveau de 2021 (pour un nombre identique de communes), voir diminuer suite à la rénovation du parc d'éclairage public et au déploiement de l'éclairage public connecté.

L'investissement éclairage public :

Les travaux d'investissement engagés en éclairage public pour 2024 s'élèvent à **25 Millions d'euros TTC (estimation)**. Le programme intracting représente **13.6 millions d'euros TTC** pour 26 communes.



Pour 2025 dans le cadre des projets Intracting 1, 2 et 3 le SDEF prévoit de rénover l'éclairage public pour un montant d'investissement de **8.8 millions d'euros TTC** sur **11 communes**.

Au total cela représente près de **26 000 points lumineux** pour un montant de **28 300 000 €HT** pour **48 communes**.

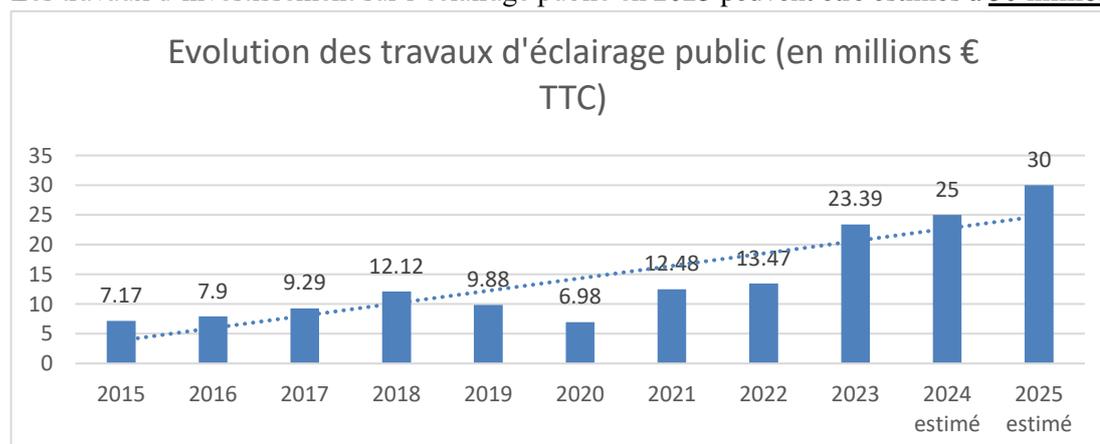
Dans le cadre du projet Intracting 4, les investissements supplémentaires seront de **9.6 millions d'euros HT** pour **14 collectivités** supplémentaires (**environ 8000 points lumineux**) si le dossier du SDEF est accepté par la banque des territoires.

Communes	Nombre d'ouvrages à rénover	Participation SDEF	Participation communale	Budget travaux (HT)
Cléder	575	361 250 €	429 650 €	790 900,00 €
Douarnenez	1647	670 775 €	670 775 €	1 341 550,00 €
Guengat	178	106 050 €	126 350 €	232 400,00 €
Le Guilvinec	519	317 000 €	541 701 €	858 701,00 €
Logonna-Daoulas	122	78 700 €	83 700 €	162 400,00 €
Melgven	363	235 150 €	229 850 €	465 000,00 €
Moëlan-sur-Mer	688	523 200 €	493 000 €	1 016 200,00 €
Plougasnou	560	385 450 €	361 550 €	747 000,00 €
Riec-sur-bélon	629	403 600 €	407 400 €	811 000,00 €
Roscoff	893	585 300 €	585 000 €	1 170 300,00 €
Telgruc-sur-Mer	459	196 850 €	189 850 €	386 700,00 €
Plougonvelin	611	387 300 €	392 200 €	779 500,00 €
Guiclan	301	195 500 €	181 800 €	377 300,00 €
Morlaix communauté	472	157 218 €	328 747 €	485 965,60 €
Total - Intracting 4	8017	4 603 343 €	5 021 573 €	9 624 917 €

En 2024, le SDEF a étudié un programme de remplacement d'ampoules à lampes à décharges par des ampoules LED, dans les luminaires récents posés avant le déploiement des lanternes LED. Ce programme débutera en travaux en 2025, il est estimé à **1 080 000 euros TTC**, il concerne **162 communes** et **11 389 points lumineux**.

Les travaux seront réalisés sur 2 ans, soit un montant d'environ **540 000 euros TTC** pour 2025.

Les travaux d'investissement sur l'éclairage public en 2025 peuvent être estimés à **30 millions d'euros TTC**.

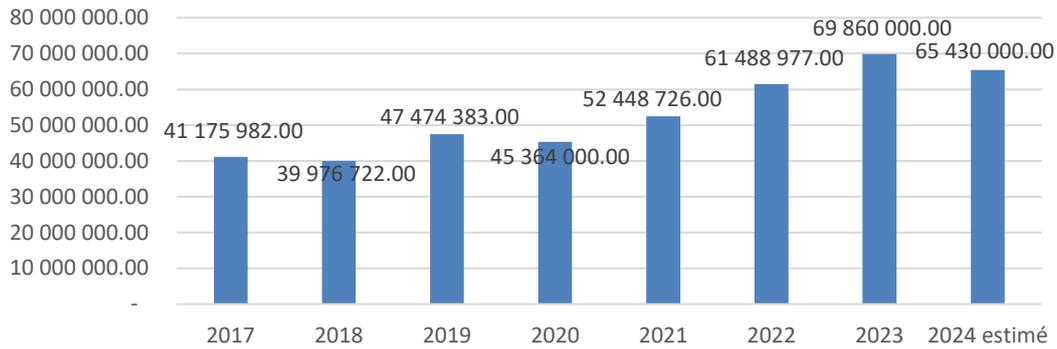


Les investissements sur les réseaux d'éclairage public s'élèvent pour 2024 à 25 millions €. Pour l'exercice 2025, l'impact de l'obtention de l'Intracting 3 et 4 sera sans doute toujours important, les investissements prévus sont de l'ordre de 30 millions.

Les investissements sur les réseaux (électriques, éclairage public et communications électroniques)

– BILAN 2024

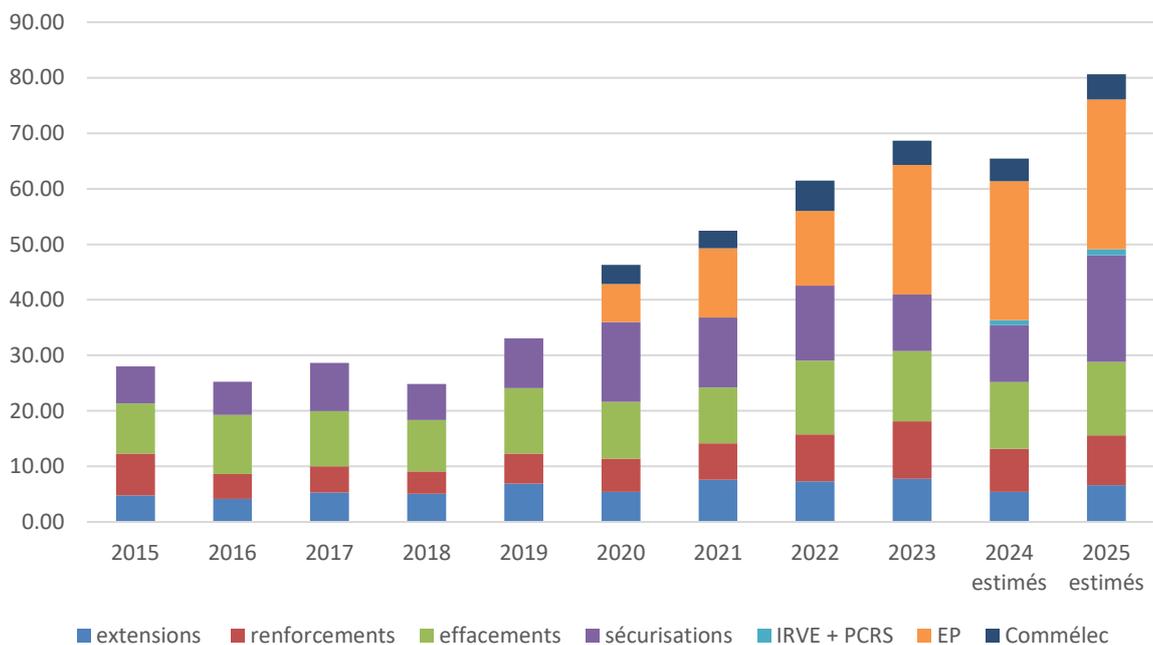
Evolution des investissements du SDEF sur les réseaux



Les travaux sur les réseaux électriques (Haute Tension HTA et Basse Tension BT), éclairage public et réseaux de télécommunications électroniques réalisés par le SDEF au cours des dernières années n’ont cessé d’augmenter pour faire face à la demande et aux attentes de ses adhérents.

En 2024, cela représente un montant de commandes de plus de 65.4 millions d’euros TTC soit une hausse de 19 % par rapport à l’exercice 2022 et une baisse de 6% par rapport à 2023 qui a été une année très forte. La part des travaux Intracting est toujours très importante (plus de 13 millions TTC en 2024).

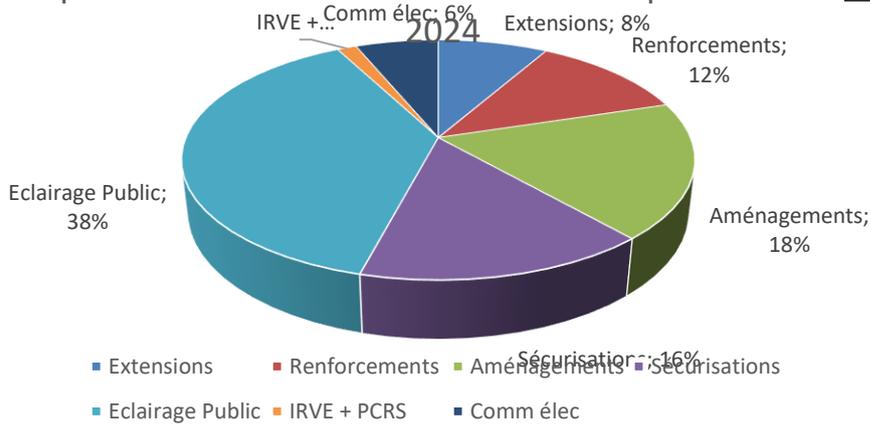
Investissements du SDEF en M€ TTC



Une grande attention est portée sur la qualité de la fourniture et la sécurisation des réseaux électriques surtout suite aux évènements climatiques de novembre 2023.

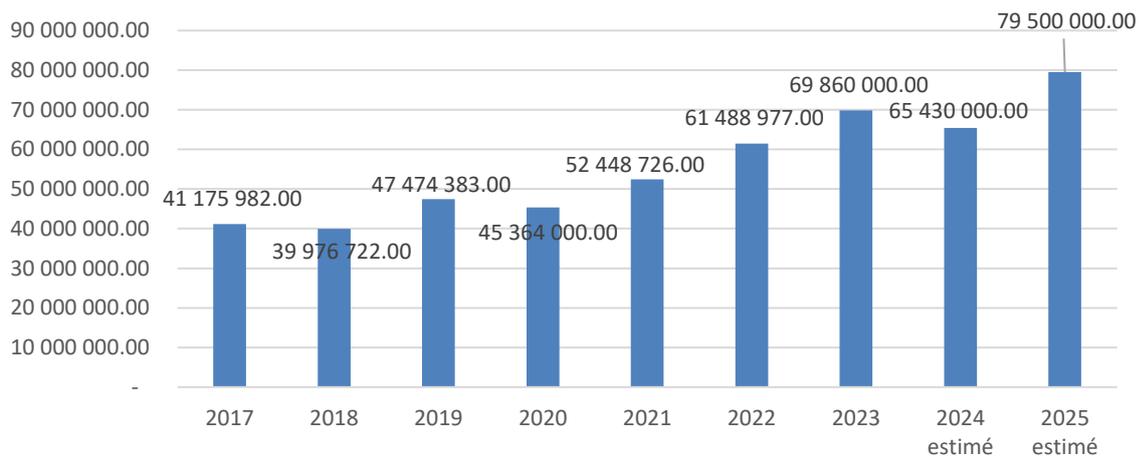
En 2025, le SDEF, grâce aux aides dédiées Intempéries du FACE prévoit de réaliser un programme de travaux de l’ordre de 19 millions d’euros en coordination avec Enedis (ce qui représentera 16 % des investissements programmés). Plusieurs dossiers de demandes d’aides ont été déposés et acceptés, le plan d’action du SDEF et d’Enedis sera prolongé sur 4 ans.

Répartition des montants mis en travaux par le SDEF en 2024



Les investissements sur les réseaux (électriques, éclairage public et communications électroniques) – PERSPECTIVES 2025

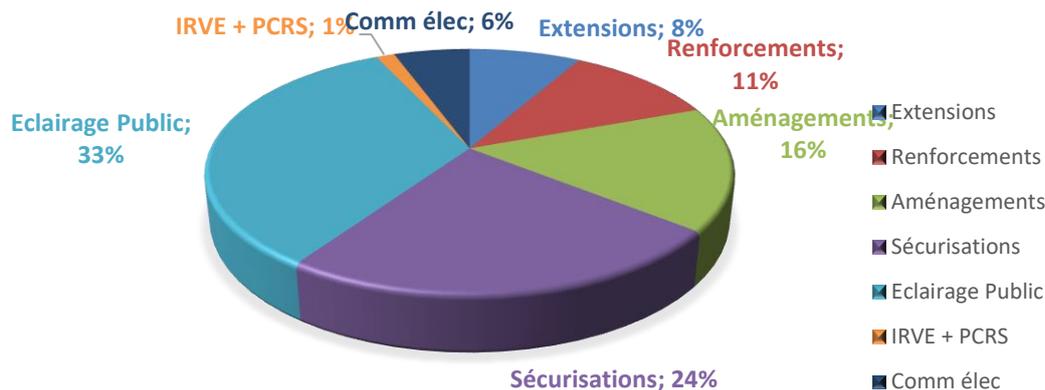
Evolution des investissements du SDEF sur les réseaux



Les travaux d'investissements de l'exercice 2025 seront très supérieur à ceux de 2023 boostés par la signature des conventions Intracting 3 et 4 pour le financement des travaux de rénovation des points lumineux des communes du Finistère. Pour 2025 ils sont estimés à **79.5 millions d'euros** (dont 27 millions pour l'éclairage public et 19

millions pour la sécurisation des réseaux électriques).

RÉPARTITION DES MONTANTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX PAR LE SDEF EN 2025



2 - Les projets d'évolution pour 2025

A - Réseaux de gaz

Le SDEF est en mesure, dans le cadre de ses compétences optionnelles (articles 2.2.1 et 4.1 de ses statuts), d'exercer la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution de gaz ainsi qu'à la fourniture de gaz. Les attributions qui lui sont alors dévolues sont :

- l'organisation de la distribution de gaz et, en particulier, discussion et passation avec les entreprises concessionnaires de tous contrats, cahiers des charges et avenants ayant pour objet la distribution de gaz,
- leur contrôle,
- la maîtrise d'ouvrage des investissements sur le réseau public de distribution de gaz, exercée soit en direct en tant qu'opérateur de réseau, soit dans le cadre des contrats de délégation,
- la représentation des collectivités et EPCI ayant transféré cette compétence dans tous les cas où les lois et règlements, en particulier ceux sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, prévoient que les communes et EPCI doivent être représentés ou consultés,
- l'organisation de services d'études, administratifs, juridiques et techniques en vue de l'examen pour le compte du syndicat départemental et des membres de toutes les questions relatives à la production, au transport, à la distribution et à l'utilisation ou intéressant le fonctionnement du service public du gaz.

Des procédures de délégation de service public

Sur les communes de Cléder, Plouescat, Sibiril, Henvic, Moëlan-sur-Mer et Clohars-Carnoët, le SDEF a été sollicité pour mettre en place des réseaux de gaz naturel. Des procédures de délégation de service public (3 au total) ont été mises en œuvre afin de retenir un concessionnaire pour chaque DSP afin de desservir en gaz les territoires concernés.

Des transferts pour des contrats déjà existants

En parallèle, le syndicat propose, aux communes déjà desservies en gaz et qui, en tant qu'autorités organisatrices de la distribution, se doivent d'assurer le contrôle des missions de service public, de profiter de l'expertise du SDEF en lui transférant la compétence concernée.

Les communes et contrats pour lesquels le SDEF est AODG

Au total à fin 2024, ce sont ainsi 22 communes qui ont confié leur compétence gaz au SDEF. 5 communes bénéficient d'un contrat de type DSP non péréqué. 14 communes bénéficient de la péréquation tarifaire à travers un contrat de concession de type « historique ».

Communes ayant transféré la compétence gaz au SDEF	Contrat communal ou multicommunal	INSEE	Type de contrat de concession gaz	Date d'entrée en vigueur du contrat de concession	Durée de la concession (années)	Échéance du contrat	Dates des délibérations de transfert
Châteaulin	communal	29026	historique	27/07/2023	30	27/07/2053	22/02/2018
Cléder	Cléder/Plouescat/Sibiril	29030	type DSP non péréqué	01/01/2016	30	01/01/2046	11/04/2011
Clohars-Carnoët	Moëlan-sur-Mer/Clohars-Carnoët	29031	type DSP non péréqué	01/12/2018	30	01/12/2048	08/07/2016
Clohars-Fouesnant	communal	29032	historique	15/09/2006	30	15/09/2036	20/03/2018
Ergué Gabéric	communal	29051	historique	14/02/2007	25	14/02/2032	25/03/2024
La Forest-Landerneau	communal	29056	historique	16/12/2003	25	16/12/2028	18/12/2017
Henvic	communal	29079	type DSP non péréqué	01/05/2015	30	01/05/2045	14/11/2013
Lampaul-Guimiliau	communal	29097	historique	25/04/1996	30	25/04/2026	26/02/2024
Moëlan-sur-Mer	Moëlan-sur-Mer/Clohars-Carnoët	29150	type DSP non péréqué	01/12/2018	30	01/12/2048	13/12/2016
Plouescat	Cléder/Plouescat/Sibiril	29185	type DSP non péréqué	01/01/2016	30	01/01/2046	31/05/2011
Plouguerneau	pas de contrat à date	29195	pas de contrat à date	pas de contrat à date	pas de contrat à date	pas de contrat à date	14/09/2011
Plouvien	communal	29209	historique	01/03/1999	30	01/03/2029	09/01/2018
Plouvorn	communal	29210	historique	31/03/1998	30	31/03/2028	29/01/2018
Rosporden	communal	29241	historique	12/12/1996	30	12/12/2026	02/07/2019
Saint Martin des Champs	communal	29254	historique	13/06/2024	29	27/07/2053	14/11/2023
Saint-Ségalec	communal	29263	historique	22/01/2004	30	22/01/2034	16/02/2018
Saint-Yvi	communal	29272	historique	01/02/2000	30	01/02/2030	21/09/2018
Sibiril	Cléder/Plouescat/Sibiril	29276	type DSP non péréqué	01/01/2016	30	01/01/2046	07/03/2012
Tourc'h	communal	29281	historique	06/04/2001	25	06/04/2026	18/12/2017
Tréflaouenan	pas de contrat à date	29285	pas de contrat à date	pas de contrat à date	pas de contrat à date	pas de contrat à date	25/11/2011
Trégunc	communal	29293	historique	30/04/2015	30	30/04/2045	18/11/2018
Tréméven	communal	29297	historique	01/12/2000	30	01/12/2030	14/12/2017
22 communes							

En 2024, les communes de Lampaul-Guimiliau et Ergué Gabéric ont transféré leur compétence GAZ au SDEF, et en 2025, nous pouvons nous attendre à une montée en puissance assez rapide des transferts vers le SDEF.

b - Les réseaux de chaleur

Dans le cadre des modifications statutaires, étant donné que le SDEF peut désormais intervenir dans ce domaine par transfert de compétence, nous allons interroger les collectivités adhérentes pour les informer de cette nouvelle possibilité et voir si elles souhaitent adhérer.

Si une commune transfère par délibération la compétence de création et d'exploitation de réseaux publics de chaleur au SDEF, le SDEF portera le projet pour la commune. Ainsi, le Syndicat Départemental d'Équipement et d'Énergie du Finistère deviendra maître d'ouvrage, investira pour la commune, suivra le chantier et assurera la conduite et l'entretien de la chaufferie. Les modalités d'utilisation de la chaufferie sont définies par convention entre la commune et le SDEF.

A ce jour, aucune demande d'intervention n'a été faite par les communes, mais quelques pré-études sont en cours, notamment à Pont L'abbé.

Une étude de faisabilité a été diligentée en 2023, dont les résultats sont attendus pour la fin du premier trimestre 2024. Le coût de cette étude de faisabilité est d'environ 28 000€HT qui sera subventionnée par l'ADEME à hauteur de 80%.

Une seconde étude sera réalisée en 2025 pour voir définir avec la commune le mode de portage souhaité afin de passer en mode opérationnel. Le montant de l'étude est évalué à 44 000€HT, elle sera subventionnée par l'ADEME. Le reste à charge de 8000€ sera partagé entre le SDEF et la commune à part égale.

c - Le règlement financier

Un nouveau règlement financier a été voté par le SDEF, et qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de trois années. Celui-ci prévoit des règles pour les effacements de réseaux dans le cadre d'un plafond sur trois années (exercices 2024, 2025 et 2026).

Il sera nécessaire, en 2025, de réfléchir au nouveau règlement financier qui sera applicable à compter de l'année 2027.

Cela pourra être l'occasion de préciser certaines modalités d'intervention (comme par exemple les dépenses de luminaires en éclairage public).

Compte tenu du mur d'investissement auquel le SDEF est confronté pour éradiquer les réseaux en fils nus en zone rurale, il sera peut-être nécessaire de recourir à un emprunt exceptionnel pour compléter les financements du FACE.

d - Les travaux sur les bâtiments

L'extension du nouveau bâtiment de Quimper est prévue afin de faire face à l'évolution constante des activités et missions du SDEF. Cette extension intégrera un garage pour mettre à l'abri le véhicule doté du LIDAR, un atelier, un garage à vélo, 21 bureaux et 2 petites salles de réunion. Il sera également nécessaire de prévoir un réaménagement de l'accueil et le réaménagement de l'espace d'exposition en bureaux. Il est nécessaire de prévoir un total de 1 470 000€HT.

A Landivisiau il est également prévu de créer un espace d'accueil, deux bureaux pour un montant estimé à 30 000€ afin d'améliorer les conditions de travail des agents chargés de l'accueil.

Il sera également nécessaire de renforcer le nombre de places équipées de charge électriques sur les deux parkings de Quimper et de Landivisiau. Il est proposé d'inscrire une dépense de 20 000€HT.

e - Programmes FACE et PAMELA

A ce jour, la dotation nationale du CAS-FACE pour 2025 n'est pas connue. Par conséquent, il est difficile de prévoir la dotation départementale, mais on peut penser qu'elle sera proche du montant attribué en 2024 soit environ **12 000 000 €**.

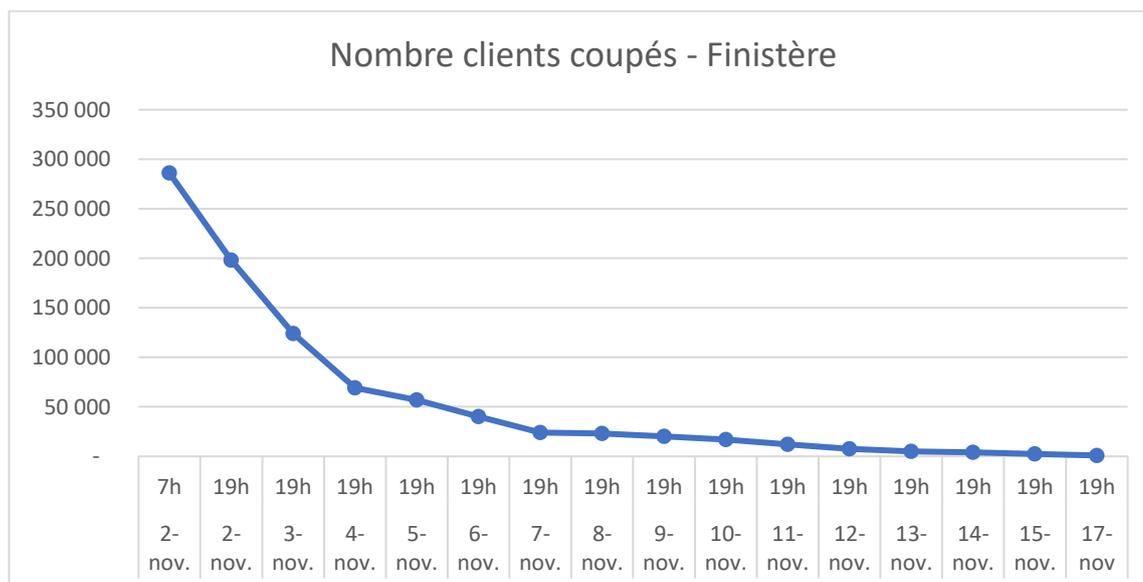
Un vaste complexe dépressionnaire a circulé sur les Îles Britanniques du 31 octobre au 2 novembre 2023. Au Sud de ce complexe, une dépression nommée Ciarán par les services météorologiques irlandais a été à l'origine de vents exceptionnels sur le Nord-Ouest du pays, notamment et en particulier dans le département du Finistère.

Pour reprendre l'analyse de MétéoFrance, cette violente tempête automnale est la plus sévère sur la Bretagne depuis « l'ouragan » de 1987.

En termes d'intensité, cette tempête est inédite et correspond, sans conteste à la tempête la plus dévastatrice sur le département du Finistère depuis que les réseaux électriques ont été construits.

La tempête CIARAN traversant le Finistère dans la nuit du 1er au 2 novembre 2023 a engendré la coupure de 286 000 abonnés selon un pointage à 7h le 02 novembre. Au cours de la nuit, plus de 300 000 clients ont été impacté par une rupture de l'alimentation électrique.

Ci-dessous, la chronique quotidienne du nombre de clients coupés.



Ainsi, en 2023 et 2024, nous avons pu bénéficier d'une enveloppe supplémentaire de subvention de **10 000 000€ environ** au titre de la tempête CIARAN.

Pour 2025 et 2026, nous envisageons de déposer un dossier exceptionnel de **15 000 000 € au total**.

En effet, ENEDIS a prévu d'investir sur la concession à hauteur de **111 500 000 € sur cinq années au titre du PEI (Programme Exceptionnel d'Investissement)**.

Nous estimons qu'il sera nécessaire de bénéficier d'un programme au moins aussi important pour le SDEF.

Dans le cadre des prévisions budgétaires, il peut être envisagé de prévoir des recettes à hauteur de **20 000 000 €** compte tenu du dossier tempête déjà validé fin 2023. Si un autre dossier venait à être validé au début de l'année 2024, il conviendrait de prévoir une décision modificative.

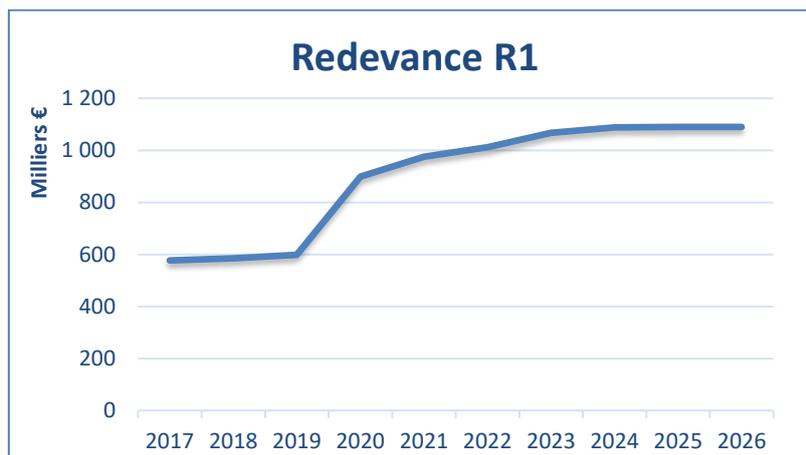
La convention Pamela dans le cadre du nouveau contrat s'établit actuellement à **1 050 000 €**. Compte tenu des projets que nous avons en portefeuille, nous n'aurons aucun mal à justifier de la perception de cette somme. Un avenant à la convention est en cours de finalisation et de négociation à hauteur de **1 150 000 €**.

II - Evolution des dépenses et des recettes du budget principal

1 - Les recettes de fonctionnement

a - La redevance R1

► Evolution des dernières années :

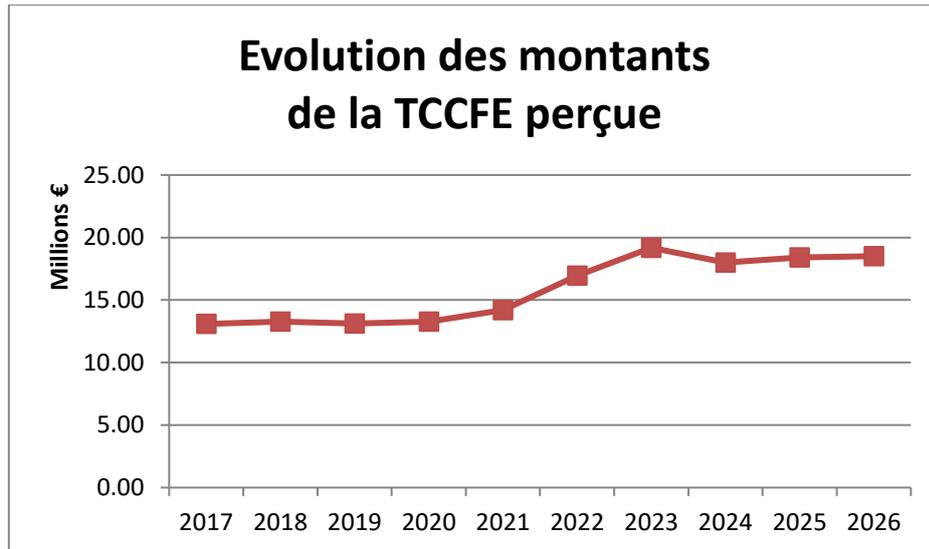


En 2024, nous avons perçu 1 082 410 €, soit une progression de 10,9 % par rapport à 2020 année de signature du nouveau contrat de concession. La progression 2024/2023 est de 1,8 %

► Perspectives à court terme :

Concernant l'évolution de cette recette, nous pouvons tabler sur une croissance qui suivra l'évolution de l'indice ING (1.000 %). Nous pouvons donc penser que le montant de la redevance R1 pourrait être estimé 1 093 000 € pour l'exercice 2025.

b - La taxe sur l'électricité



La TCCFE constitue la recette essentielle du budget de fonctionnement et s'établit prévisionnellement pour 2024 à environ 18 000 000 € (19 179 000 € en 2023).

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les modalités de perception ont évolué. La TCCFE est désormais collectée par l'Etat auprès des fournisseurs d'énergie.

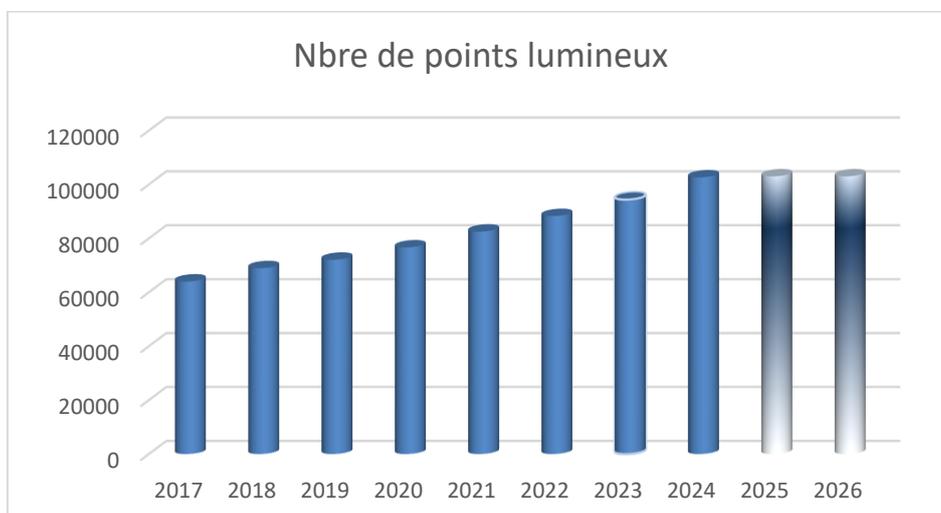
Puis l'Etat reverse sous forme de douze mensualités aux AODE la taxe calculée sur l'accise n-1 x l'évolution de la consommation électrique n-2//n-1 x l'Indice des Prix à la Consommation.

La crise énergétique a eu pour conséquence une diminution de la consommation électrique. La perte pour le SDEF sera de 860 720 €.

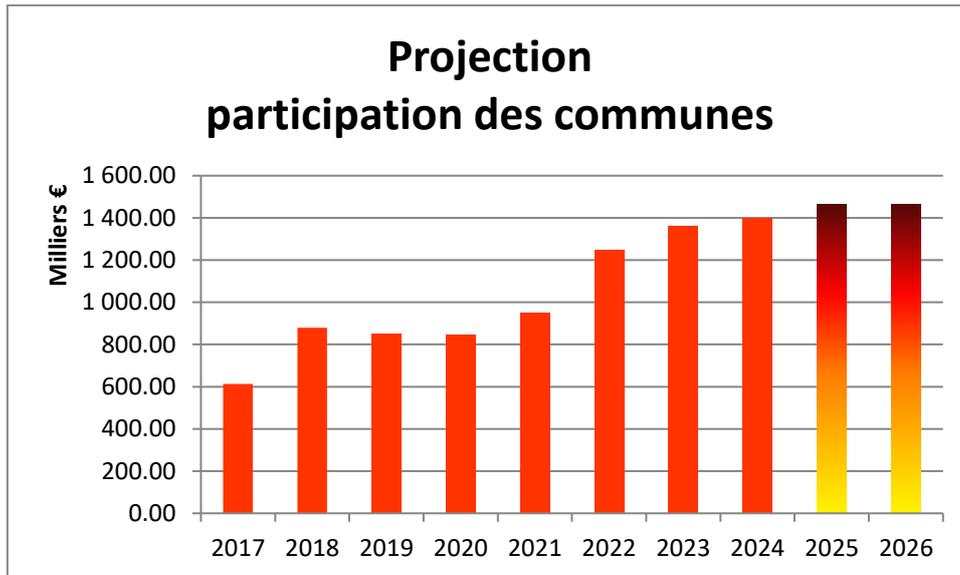
c - La participation des communes en éclairage public

Cette recette dépend du nombre de points lumineux en exploitation, plus de 100 000 en 2024. Etant donné le rythme des transferts de compétence au cours des dernières années, nous pouvons nous attendre à une progression sensible de la recette qui est liée.

La ville de Douarnenez a transféré la compétence par délibération du 19/12/2024, soit 4094 points lumineux et 100 armoires.



On en déduira une projection comptable pour les exercices 2025 et 2026 :

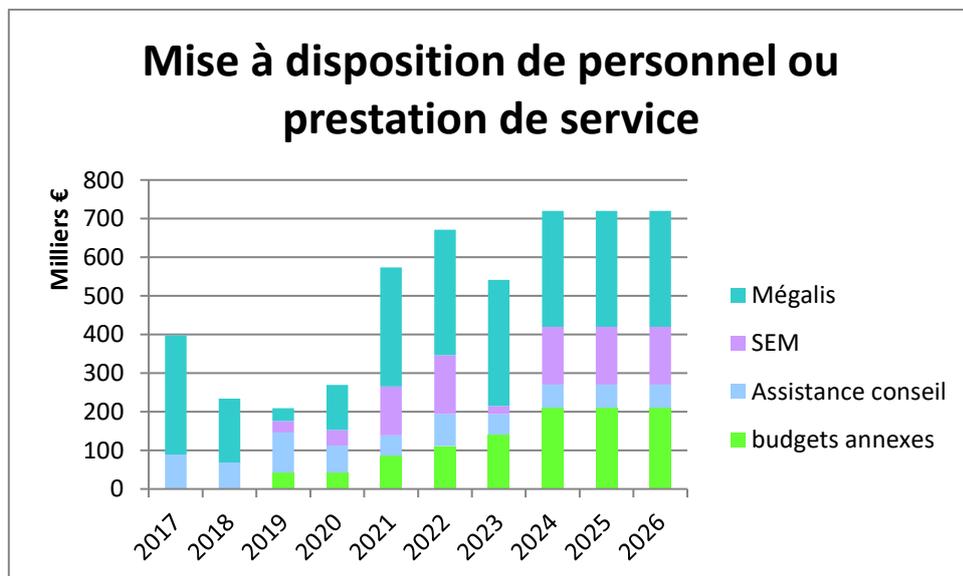


d - Les remboursements des frais de mise à disposition de services

La mise à disposition des agents du SDEF est réalisée dans le cadre de trois opérations :

1. les budgets annexes énergie, IRVE, gaz et communications électroniques,
2. l'assistance conseil aux collectivités pour la voirie et réseaux divers, la vidéo-protection,
3. MEGALIS Bretagne, déploiement de la fibre optique.

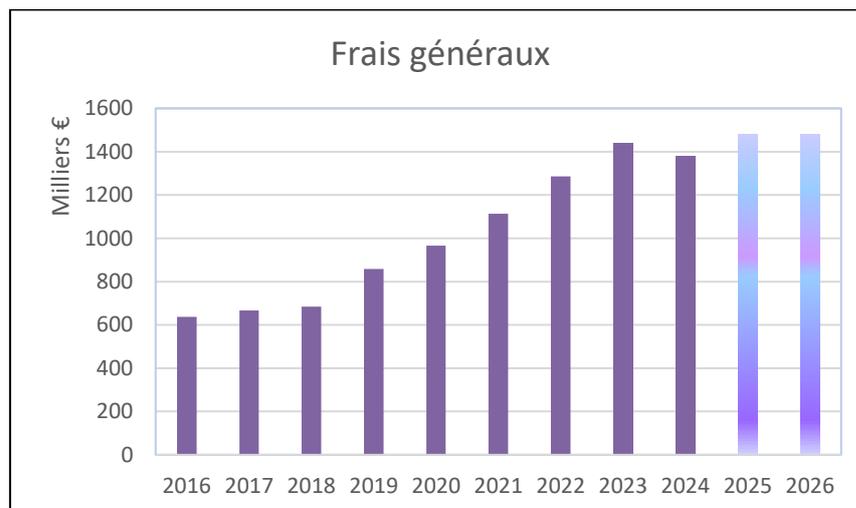
Il existe également une convention de prestation de service avec la SEML et ses filiales.



2 - Les dépenses de fonctionnement

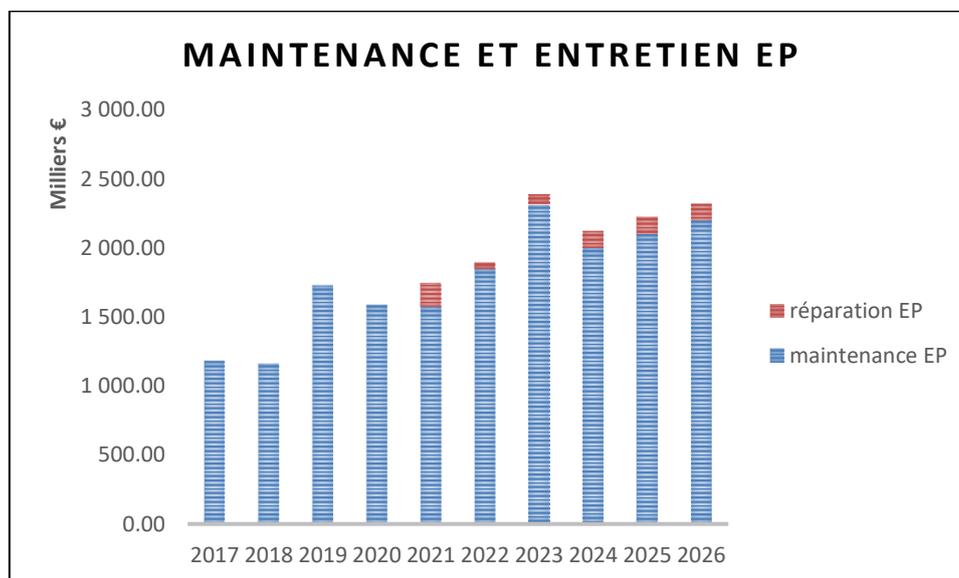
a - Les frais d'administration générale

(hors frais d'entretien et de maintenance EP)



Après une progression jusqu'en 2022 due aux transferts des compétences et au développement de nouveaux services auprès des collectivités, les frais généraux se stabilisent sur une ligne à 1 400 000 €.

b - L'entretien maintenance EP



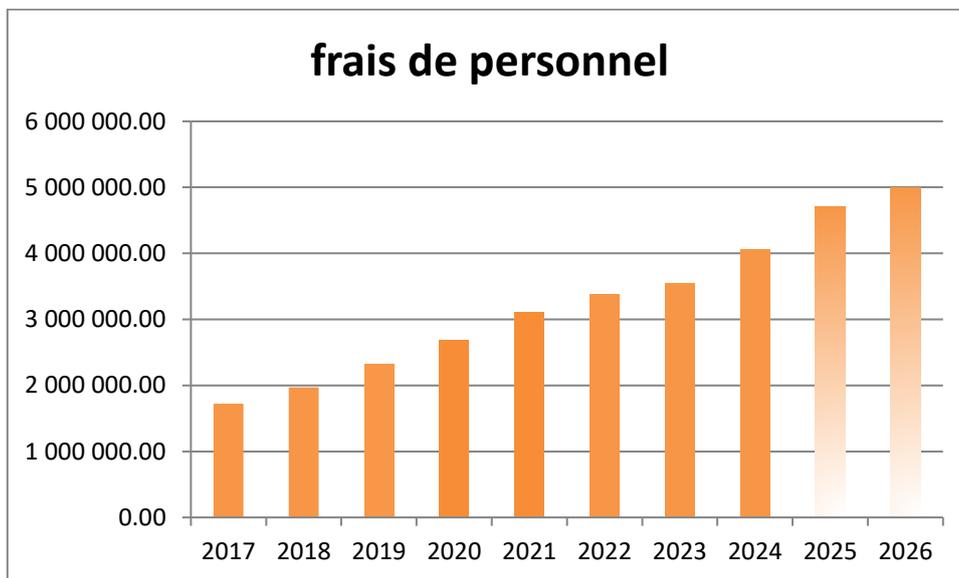
Depuis 2017 nous constatons une progression significative de la dépense liée à l'entretien et à la réparation des équipements d'éclairage public. Cette progression est à mettre en lien avec le transfert de compétence. Aujourd'hui ce sont plus de 100 000 points lumineux et 4 605 armoires gérés par le SDEF.

A compter de l'exercice 2023, le service comptable procède au rattachement de cette dépense sur l'exercice concerné, d'où un rebond.

Trois collectivités ont transféré la compétence maintenance en 2024 : Botsorhel,
Une collectivité a transféré la compétence investissement et maintenance en 202

Pour 2024, et compte tenu des transferts de compétence, ce poste de dépense devrait s'élever à 2 000 000 €. Pour 2025, on peut tabler sur 2 100 000 €.

c - Les frais de personnel



Evolution prévisionnelle de l'état du personnel

Suite à vacances et créations de postes, plusieurs recrutements ont été réalisés ou sont en cours en 2024 :

Postes pourvus en 2024 :

- deux secrétaires comptable
- trois chargés d'affaires EP
- un data scientist
- un chargé d'affaires objets connectés
- un chargé d'affaires maintenance/exploitation photovoltaïque
- une gestionnaire ressources humaines
- un chargé d'affaires ER sécurisation/programme tempête CIARAN

En cours ou à lancer :

- un/une Ingénieur efficacité énergétique
- un/une chargé d'études réseaux
- un/une chargé d'affaires voirie et réseaux divers
- un/une secrétaire comptable
- deux chargés d'affaires ER
- un/une chargé d'affaires EP

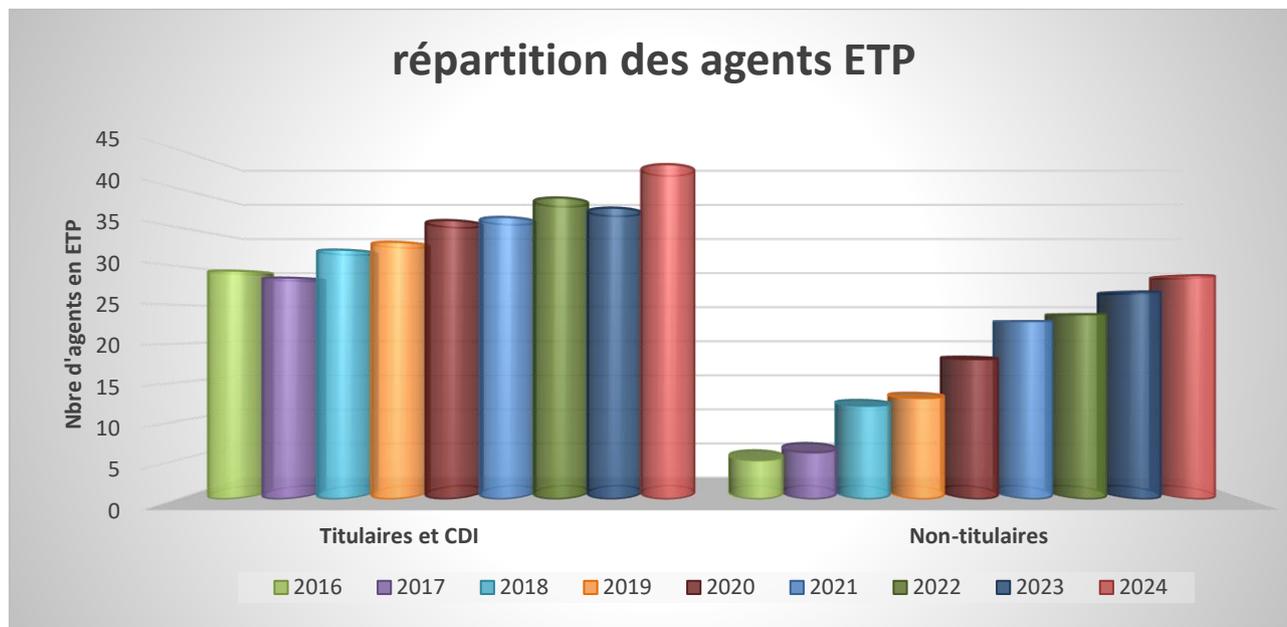
Afin de tenir compte du développement des activités du SDEF, plusieurs recrutements sont envisagés en 2025 :

- un/une chargé d'affaires éclairage public
- un/une chargé d'affaires électrification
- un/une secrétaire comptable

- un/une rédacteur territorial pour assurer le secrétariat des assemblées, et diverses missions ; destinées à renforcer le pôle administratif et comptable ;
- trois chargés d'affaires réseaux de chaleur si le dossier CCR avec l'ADEME est validé.

La charge de personnel s'établie à 4 060 000 € en 2024. Nous l'estimons à 4 700 000 € en 2025 pour un effectif prévisionnel de 85 agents (74 à fin 2024).

La structure des effectifs



d - Autres charges de gestion et reversement TCCFE

Ce chapitre comptabilise principalement les indemnités des élus, la cotisation à la FNCCR et le reversement des CEE aux collectivités .

Ce poste varie en fonction de la quantité de CEE collectés et reversés. 288 737 € de CEE pour les travaux achevés entre le 31/01/22 et le 31/12/22 ont été reversés à 38 collectivités.

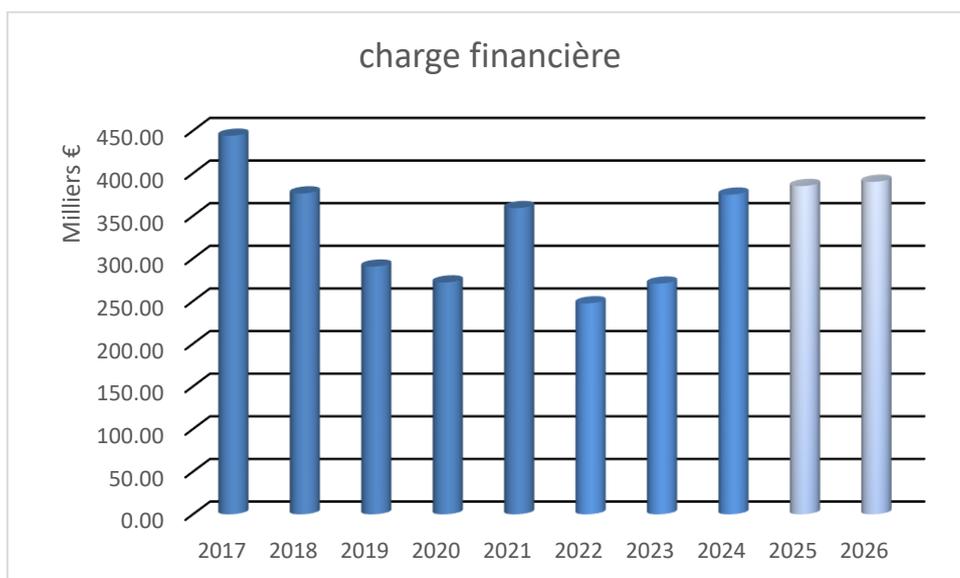
D'ores et déjà 563 700 € de reversement de CEE pour les travaux achevés entre le 31/01/23 et le 31/12/23 sont engagés pour 56 collectivités.

Quant au reversement de la TCCFE, ce poste décroît depuis 2020. Aujourd'hui, seules quatre collectivités bénéficient d'un reversement : Lesneven, Saint-Renan, Plouescat et le SIECE.



e - Charge financière

Cette partie est détaillée dans le chapitre structure de la dette mais on peut insérer un graphique avec une courbe sur la charge financière de 2017 à 2024 et un prévisionnel jusqu'en 2026.



L'année 2021 est marquée par la reprise de la charge de la dette du budget annexe électrification de la CCPF.

Emprunts contractualisés en 2022 à 2024 :

- ▶ Intracting 1 : 19 815 210 €, taux d'intérêt de 0.625%, dont le versement du capital est cadencé comme suit :
 - ⇒ 1 782 810 € encaissé en 2022, durée de 13 ans
 - ⇒ 9 119 880 € encaissé en 2023, durée de 12 ans
 - ⇒ 8 912 520 €, encaissement prévu en 2025

- ▶ Intracting 2 et 3 : 8 467 900 € composés de 2 emprunts :
 - ⇒ 3 283 110 €, encaissé en 2024, taux d'intérêt 3,33 %, durée 15 ans
 - ⇒ 5 184 790 €, encaissement prévu en 2025, taux d'intérêt 2%, durée 13 ans

Les charges d'intérêt représentaient 3.09 % des dépenses réelles en 2022, 3,10 % en 2023 et devraient se rapprocher de 3.78 % en 2024 puis 3.60 % en 2025

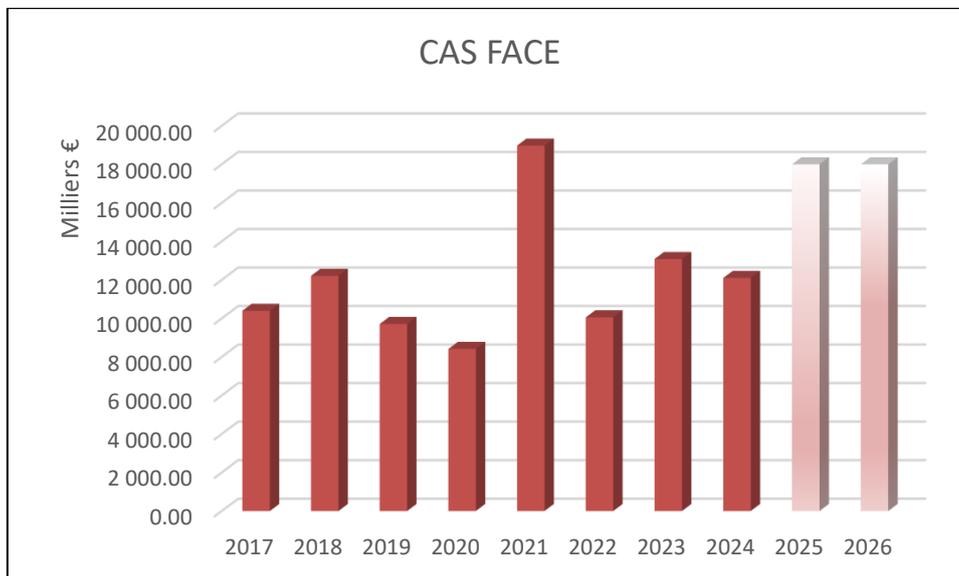
Emprunts prévus :

- Un dossier sera déposé en 2025 pour une 4^{ème} enveloppe intracting toujours pour l'éclairage public, environ 9 600 000 €.
- Un programme intracting dédié à la rénovation énergétique des bâtiments est à l'étude pour 4 millions. L'emprunt qui sera réalisé sera remboursé par les collectivités, cet emprunt pourra être complété par un emprunt complémentaire « croissance verte » de 13M€.
- Financement de l'extension du bâtiment de Quimper pour 1 500 000 €.

Ces projets de financement ne sont pas inclus dans la projection ci-dessus.

3 - Les recettes d'investissement

a - Les subventions du CAS-FACE



Pour l'année 2024 nous pouvons estimer la recette à 12 100 k€, puis 18 000 k€ pour les années 2025 et 2026.

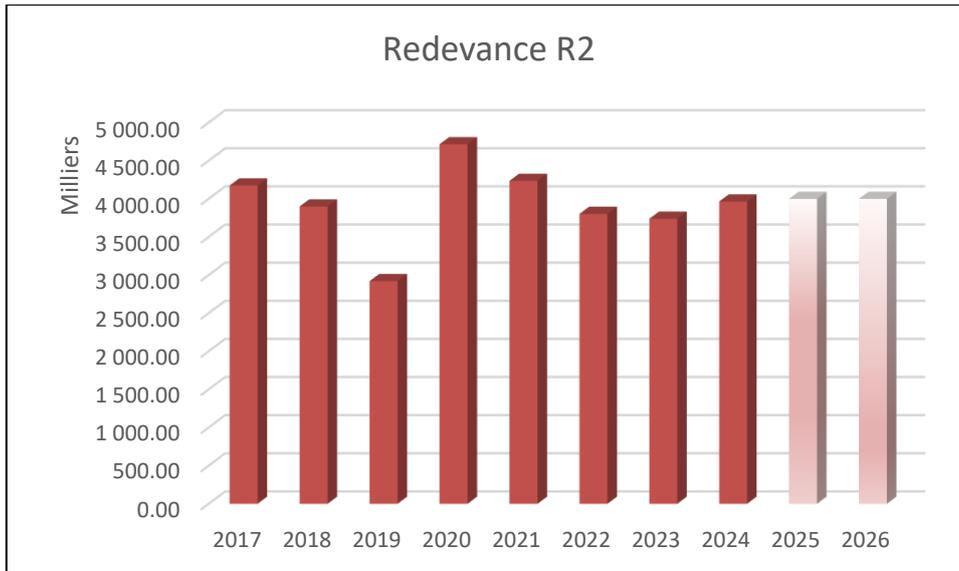
Les années 2021 à 2024 prennent en compte les subventions FACE attribuées dans le cadre du plan de relance pour les travaux de sécurisation des fils nus pour 1 609 648 € et des solutions innovantes pour 647 744 €.

1 188 355 € de FACE pour le déploiement des bornes et du photovoltaïque sont directement affectées au budgets annexes.

Suite à la tempête CIARAN, le SDEF a obtenu trois enveloppes dédiées intempéries pour un montant total de 9 732 350 €.

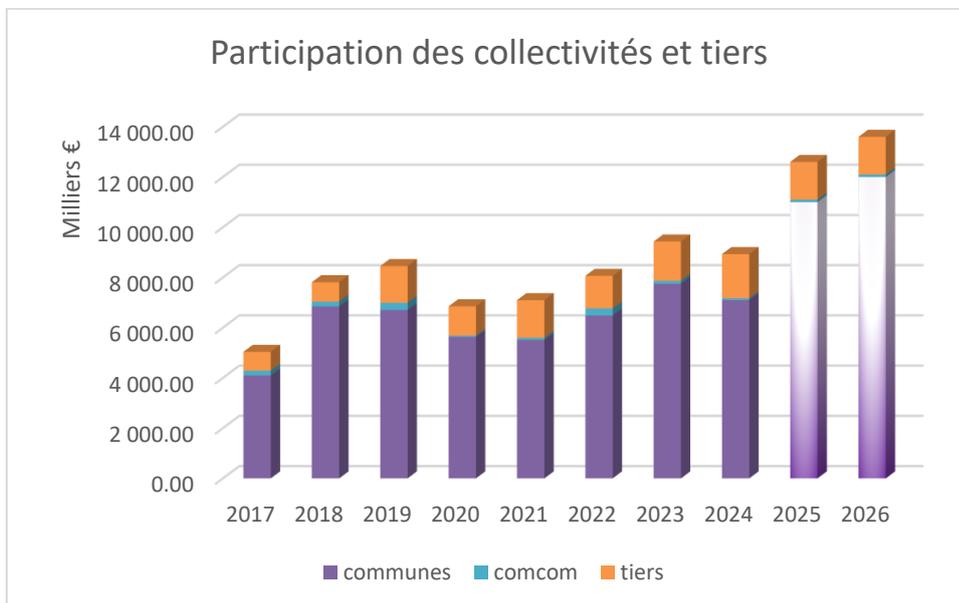
Depuis l'exercice 2020, une part du CAS FACE correspondant à la maîtrise d'œuvre du SDEF est affectée en section de fonctionnement.

b - La redevance R2



La redevance R2 s'établira à 3 965 k€ hors taxes pour l'année 2024 soit une progression de 6,24 % par rapport à l'année précédente
 Compte tenu des investissements réalisés au cours de l'exercice 2023, nous pouvons penser que le R2 atteindra 4 000 k€ en 2025.

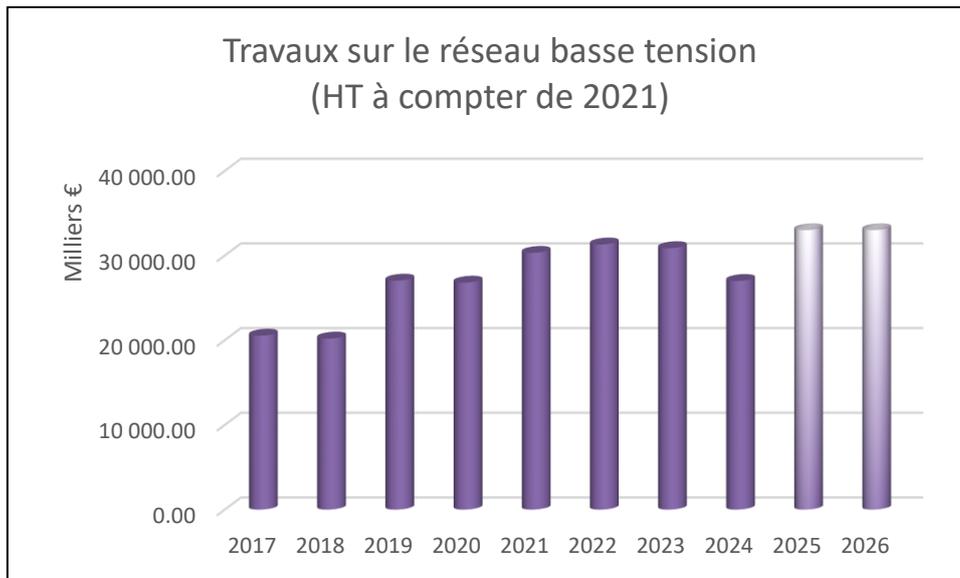
c - Les participations des collectivités



Après une diminution des investissements en 2020, année électorale, on enregistre une progression régulière des projets portés par les collectivités et corrolairement des participations. Les participations présentent une hausse plus marquée à compter de 2025 conséquemment au remboursement des enveloppes « intracting ».

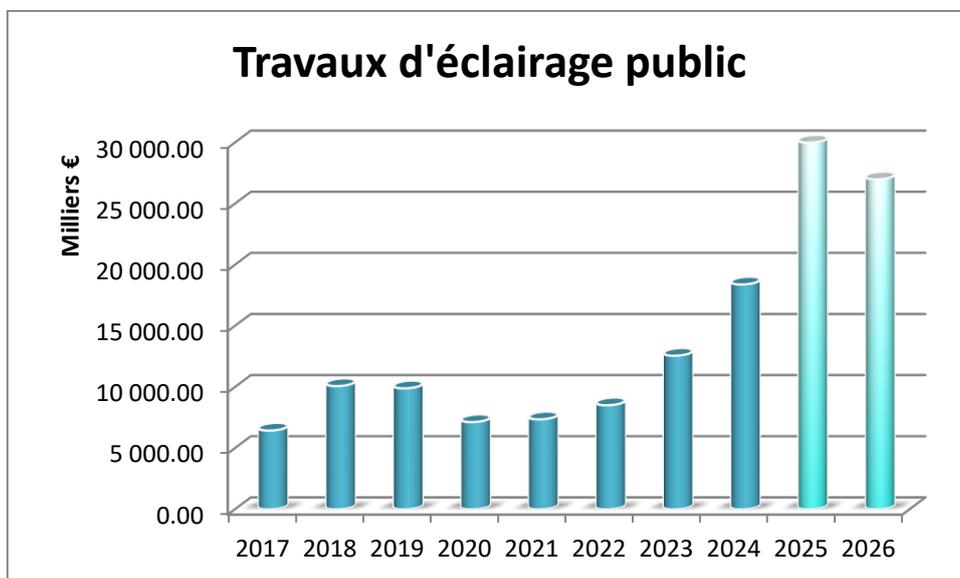
4 - Les dépenses d'investissement

a - Les travaux sur le réseau Basse tension



Les réalisations 2024 seront probablement de 27 000 k€ HT de travaux. Le niveau de l'investissement sera marqué en 2025 et 2026 compte tenu d'enveloppes exceptionnelles sollicitées suite à la tempête Ciaran.

b - Les travaux d'éclairage public



Les investissements sur les réseaux d'éclairage public s'élèvent pour 2024 à 18 355 000 € TTC soit une progression de 45 % par rapport à 2023. Pour rappel, la progression était de 48% entre 2022 et 2023.

Les investissements sur ces réseaux seront pour 2025 à hauteur de 30 000 000 € TTC, investissements en forte progression dans le cadre des financements « Intracting ». L'année 2026 sera aussi soutenue.

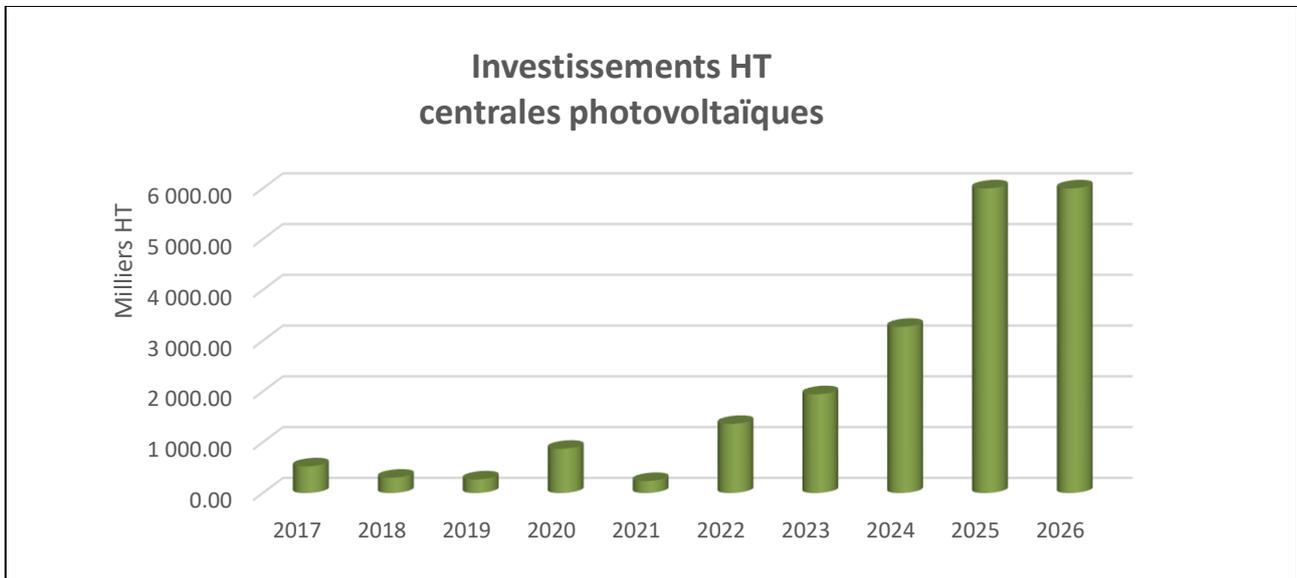
c - Les opérations pour compte de tiers

Il s'agit de travaux de communications électroniques (convention B) ou d'éclairage public réalisés pour le compte des collectivités qui en ont conservé la compétence. Ces travaux sont refacturés 100% du TTC aux collectivités. Ces comptes sont donc équilibrés.



III - Evolution des dépenses et des recettes du budget « production d'énergie »

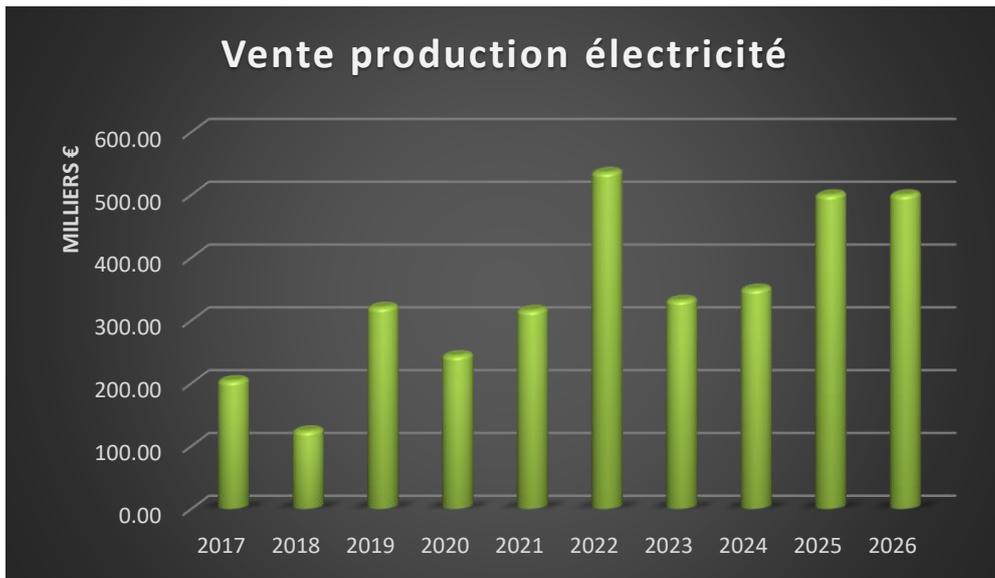
1 - Les dépenses



Au 15/12/2024, le capital investi sur les opérations photovoltaïques s'élève à 10 800 000 € HT. 60 centrales photovoltaïques sont en service.

Pour 2024 l'investissement atteint 3 272 626 € HT €. Il est prévu 12 000 000 € HT d'investissements au cours des deux prochaines années.

2 - Les recettes

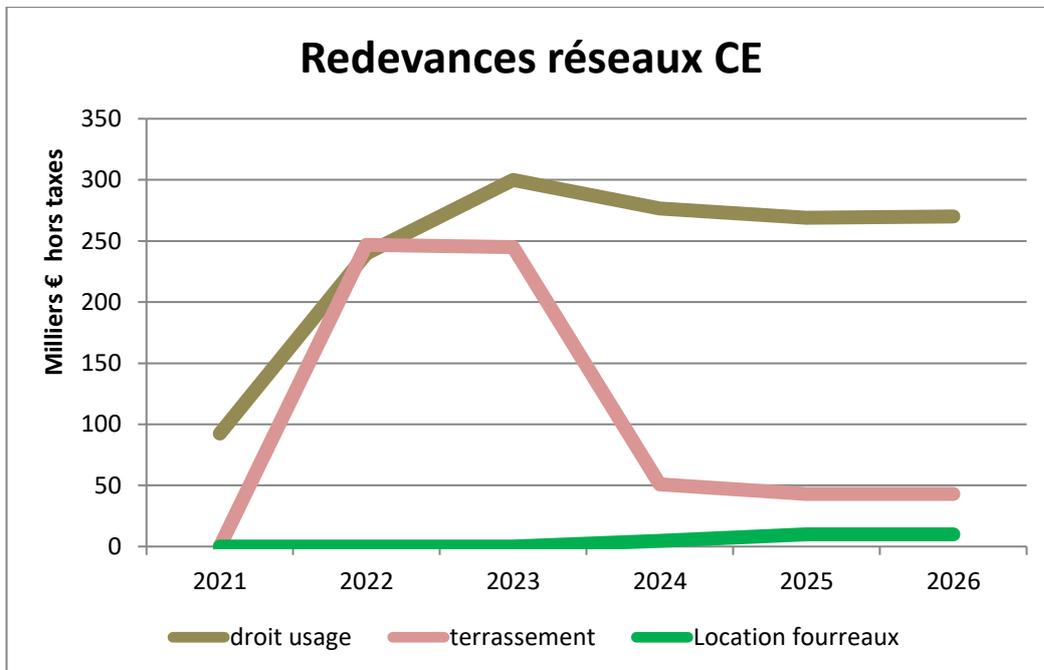


IV - Evolution des dépenses et des recettes Communications électroniques

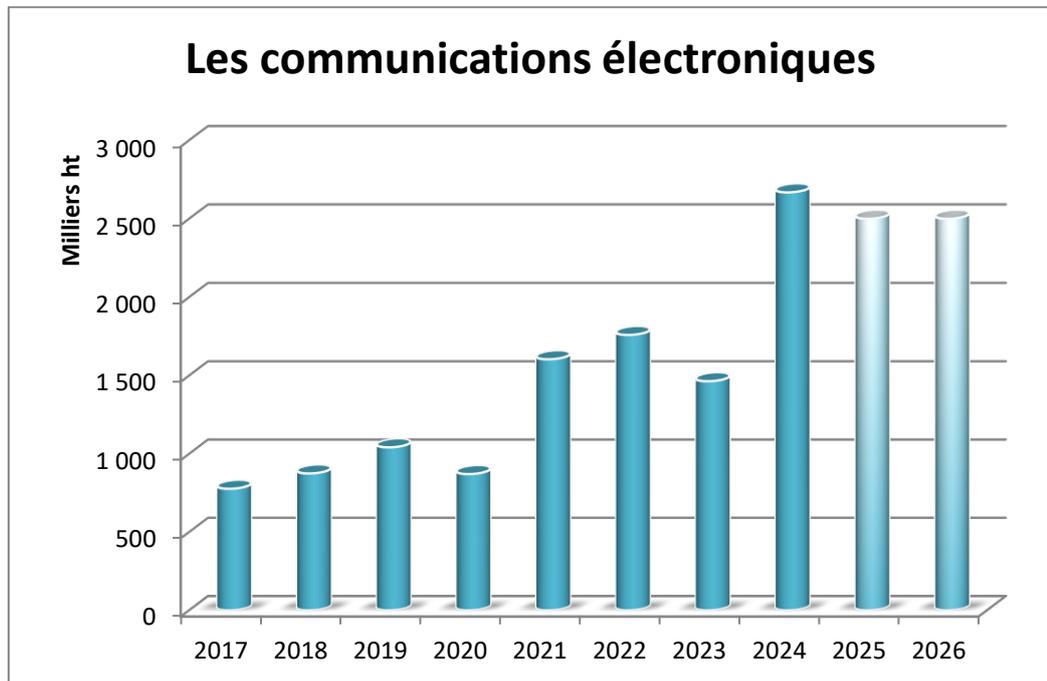
L'ensemble de ces dépenses et recettes sont retracées dans un budget annexe (hormis les opérations pour compte de tiers). Ce budget se présente hors taxes.

1 - Exploitation

- ⇒ droit d'usage et participation au terrassement perçu auprès d'Orange pour les réseaux propriété du SDEF.
- ⇒ location de fourreaux propriété des collectivités, prestation proposée au collectivités depuis 2024.



2 - Investissements

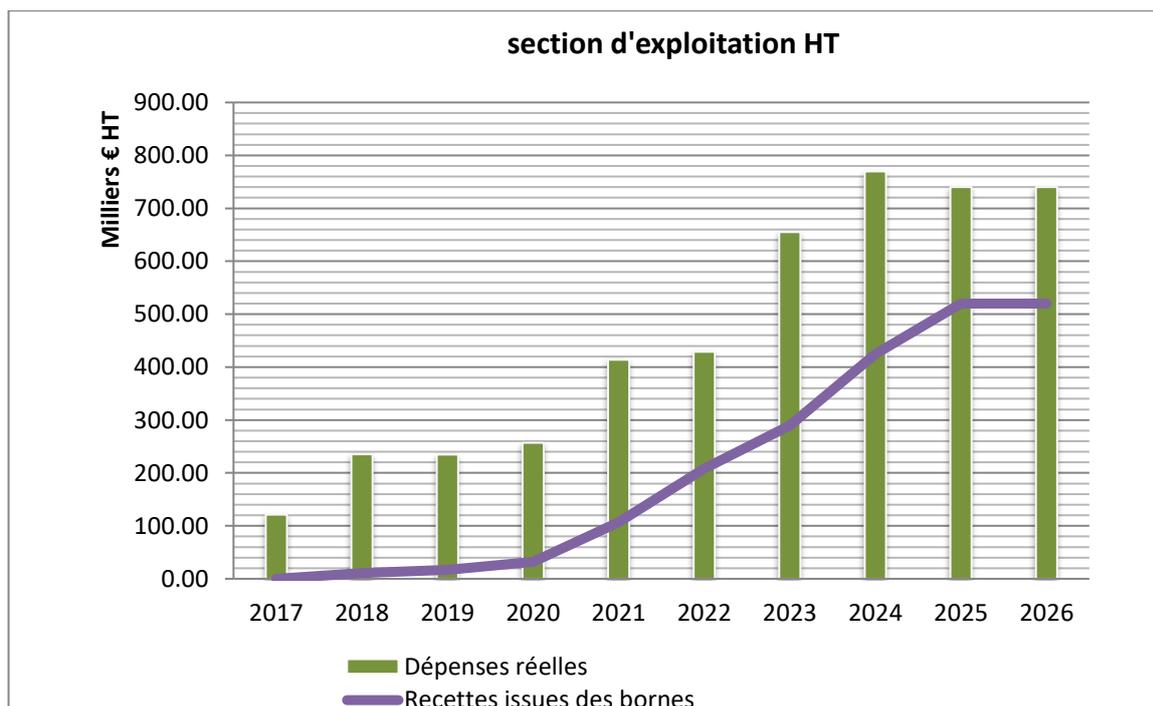


V - Evolution des dépenses et des recettes au niveau du budget annexe IRVE

Rappel des tarifs :

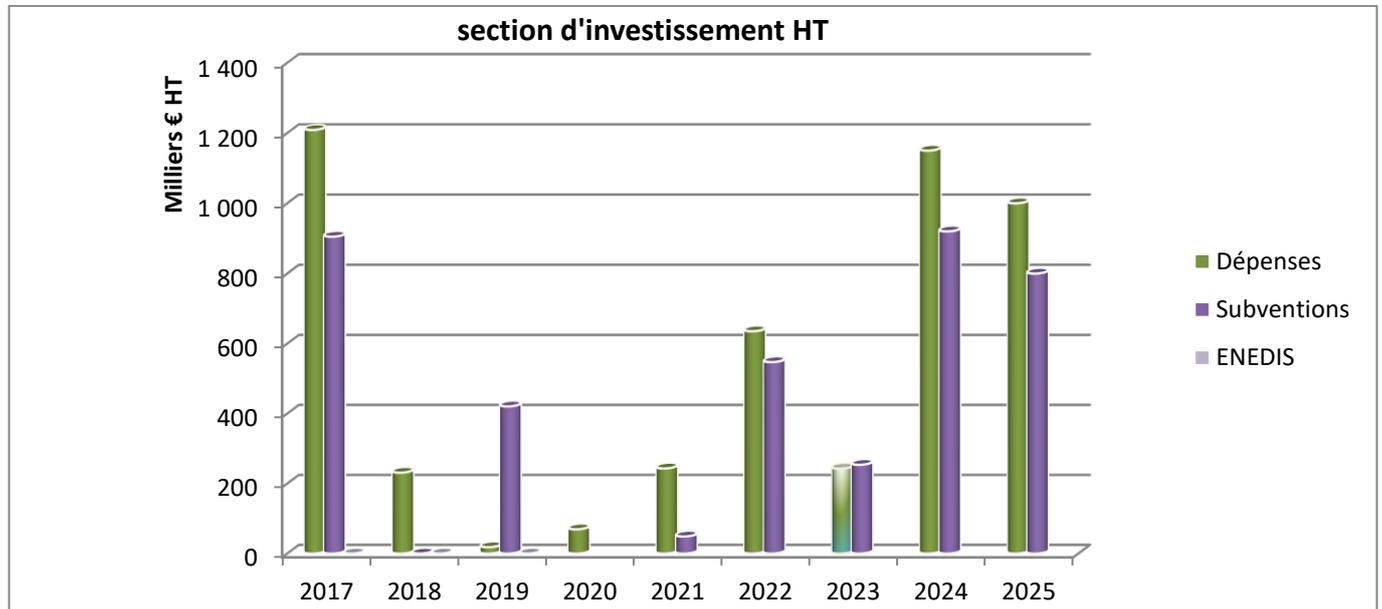
- ⇒ Borne normale : 0,40€ / kWh
- ⇒ Borne rapide : 0,55€ / kWh
- ⇒ Borne ultra rapide : 0,55€ / kWh

1 - Exploitation



L'état a décidé d'appliquer le bouclier tarifaire également aux bornes de recharge de véhicules électriques en lieu et place de l'amortisseur avec effet au 1^{er} janvier 2023. Ainsi, ENGIE a reversé au client le montant de l'abattement. Ce montant vient en déduction des charges sur le graphique ci-dessus.

2 - Investissements



Un programme de 37 nouvelles bornes sera engagé en 2025 ainsi que 4 stations haute-puissance. Ainsi 1 150 k€ d'investissement sur le réseau sont programmés en 2025.

VI - Présentation des engagements pluriannuels et autorisations de programme

1 - Prévisions des recettes et dépenses de fonctionnement

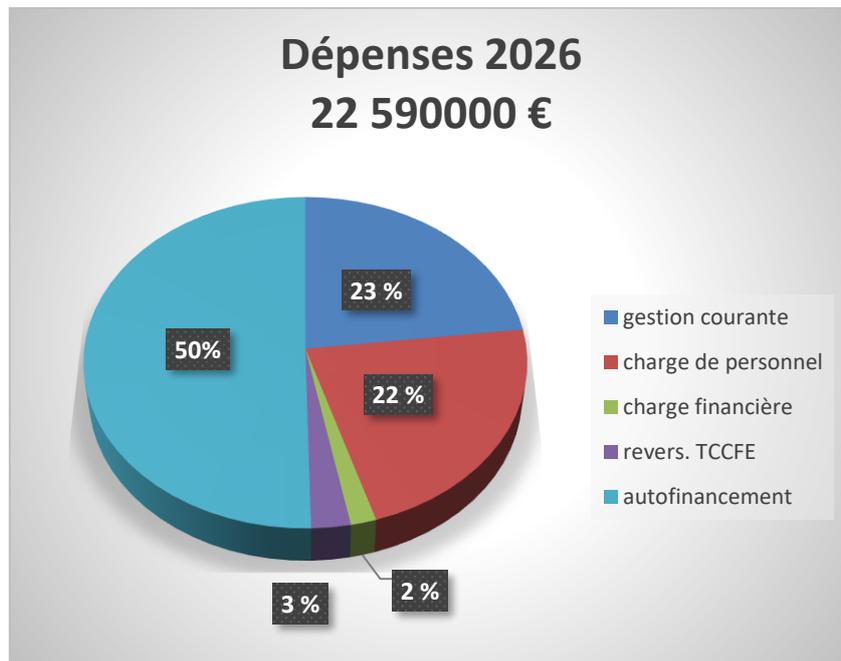
Compte tenu des projets, les prévisions des dépenses et des recettes réelles de la section de fonctionnement pourraient s'établir comme suit :

Prévision des dépenses de fonctionnement 2025 :



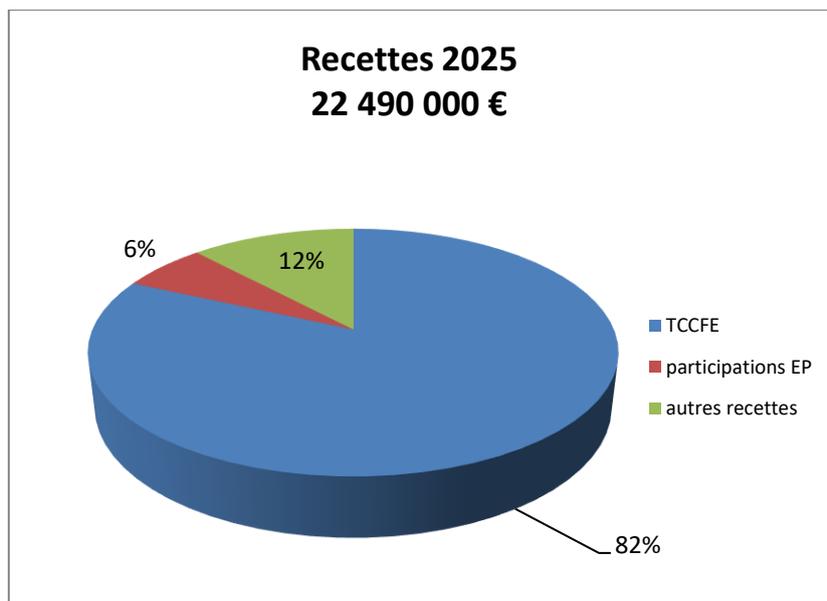
La dynamique des projets du SDEF permet de dégager un autofinancement prévisionnel de 11 790 000 €.

Prévisions de dépenses de fonctionnement 2026 :

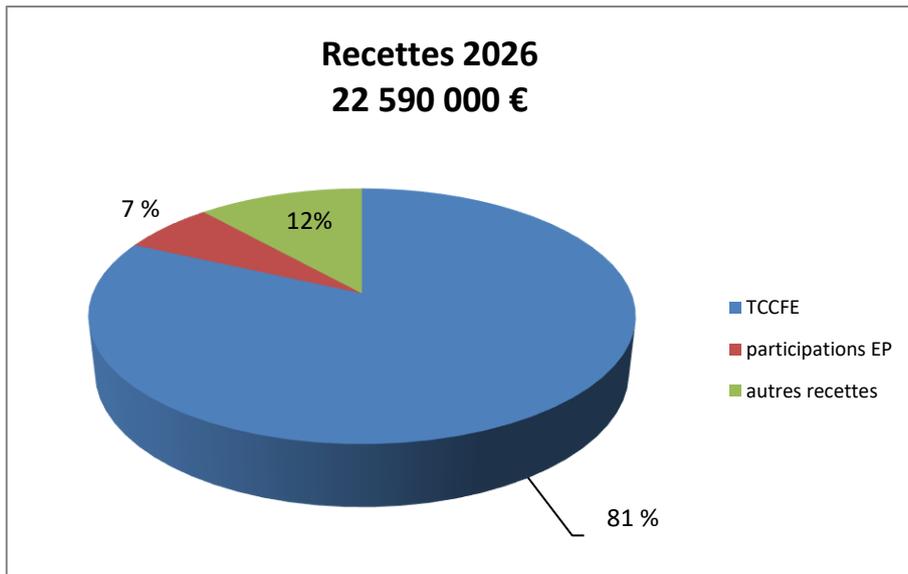


La dynamique des projets du SDEF permet de dégager un autofinancement prévisionnel de 11 790 000 €.

Prévisions de recettes de fonctionnement 2025 :



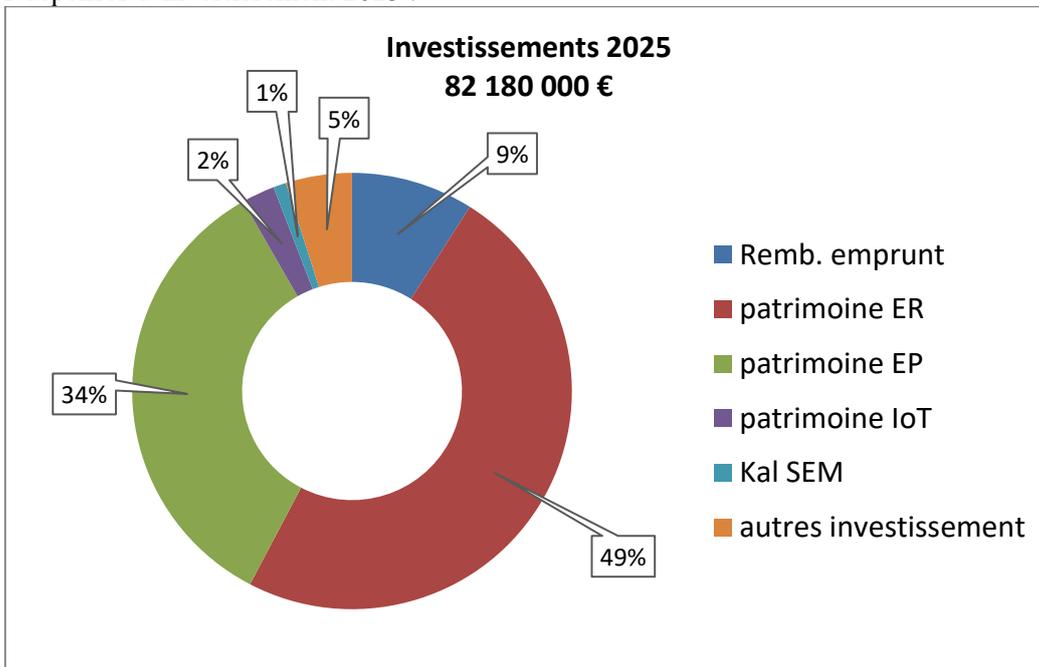
Prévisions de recettes de fonctionnement 2026 :



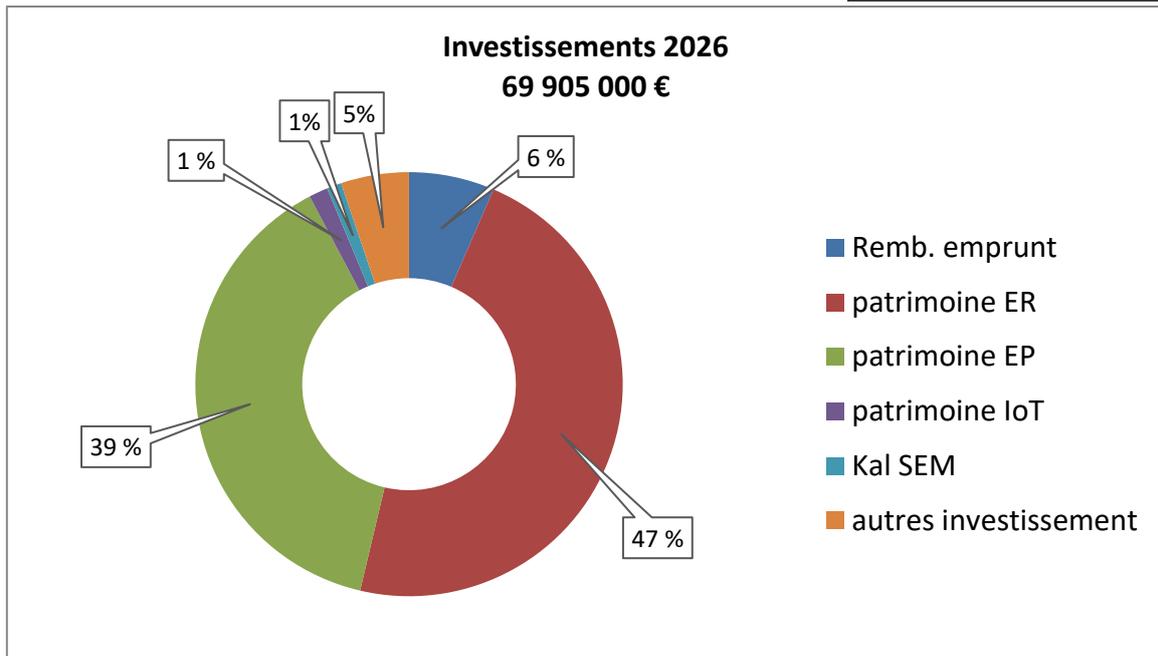
2 - Les prévisions de dépenses et de recettes en investissement

En prenant en compte les projets évoqués dans le présent rapport, les prévisions des dépenses et des recettes d'investissement, sans reports, pourraient s'établir comme suit :

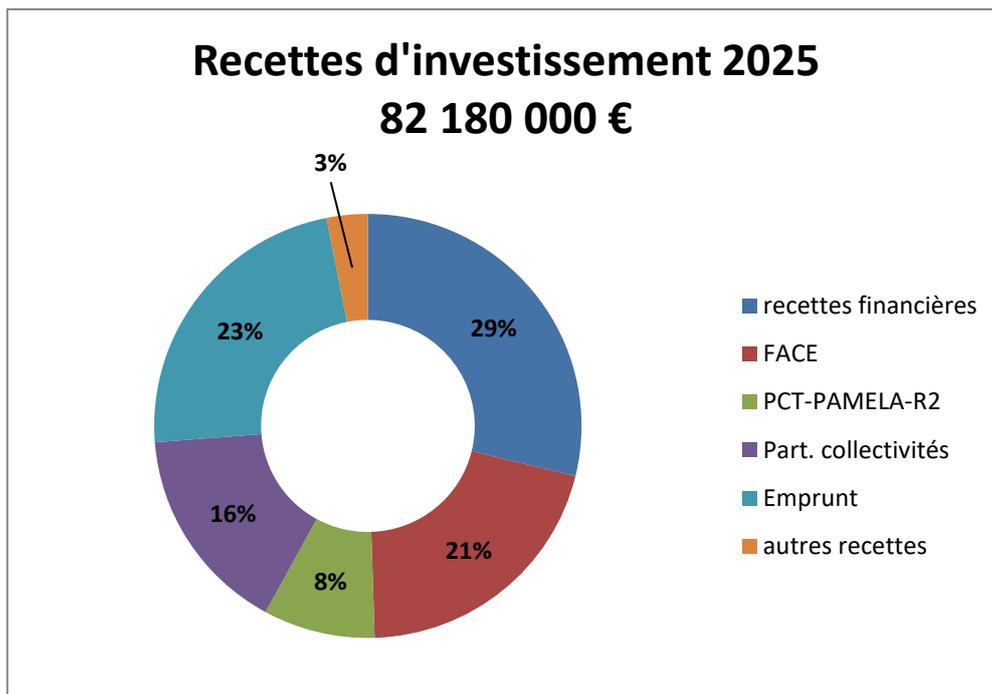
Prévisions des dépenses d'investissement 2025 :



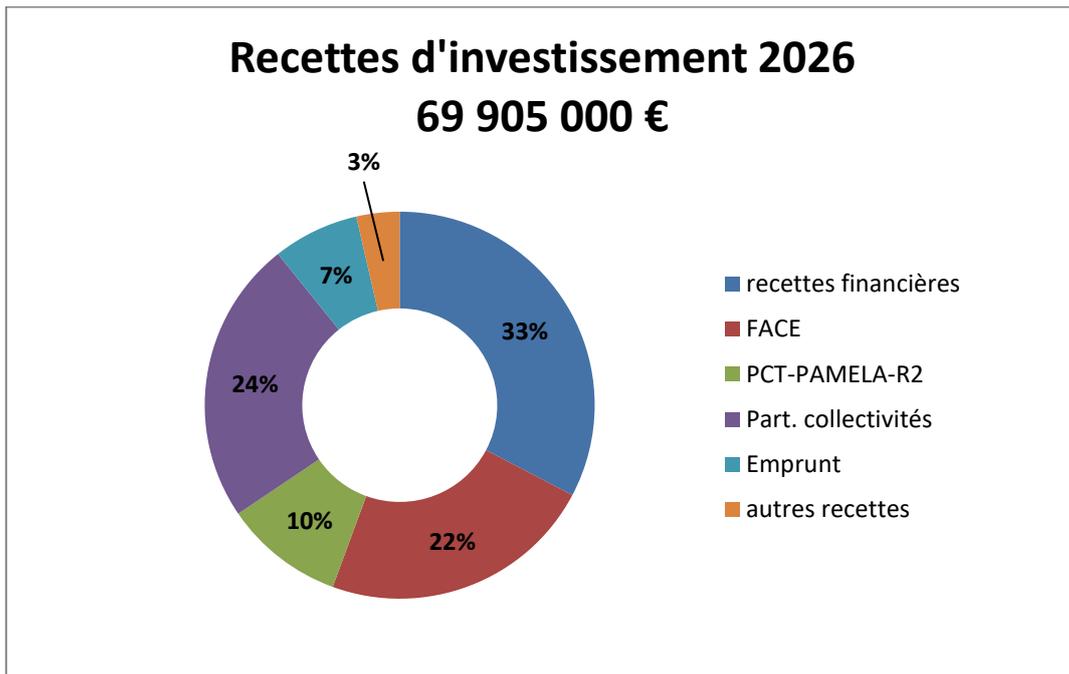
Prévisions des dépenses d'investissement 2026 :



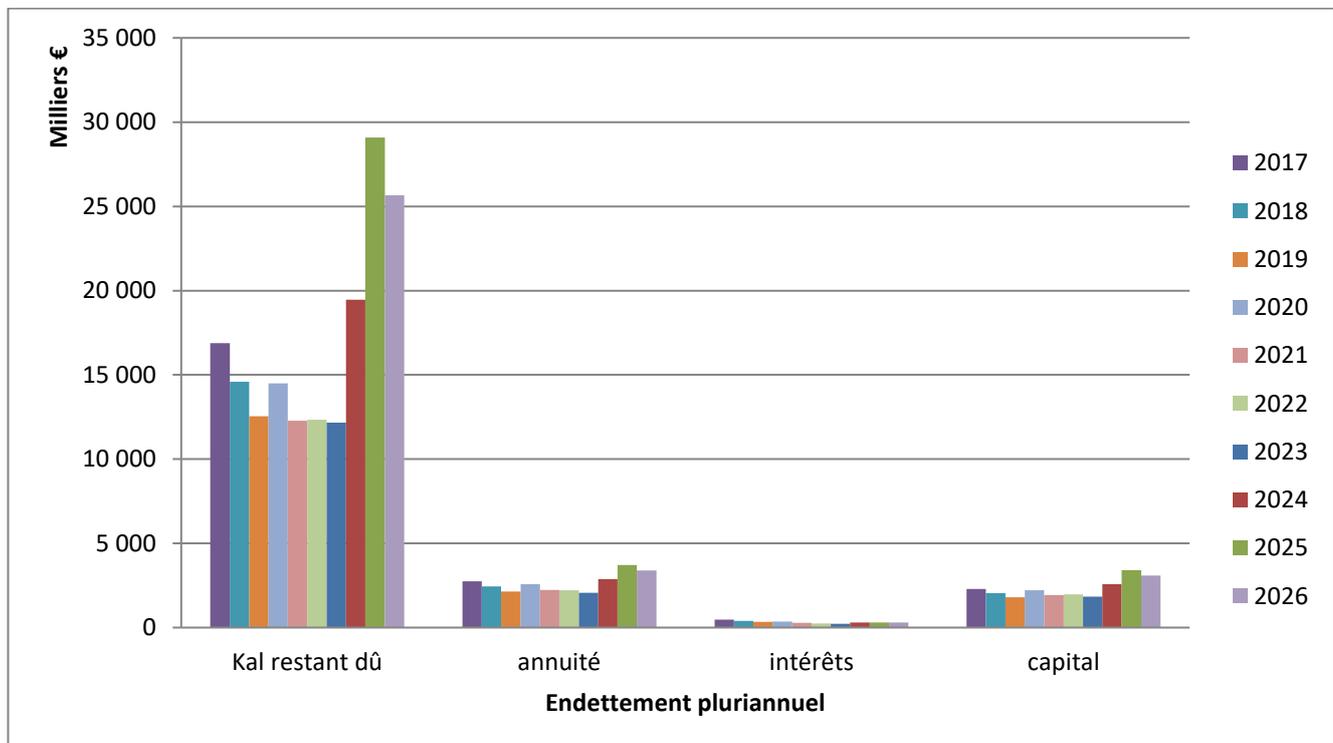
Prévisions des recettes d'investissement 2025 :

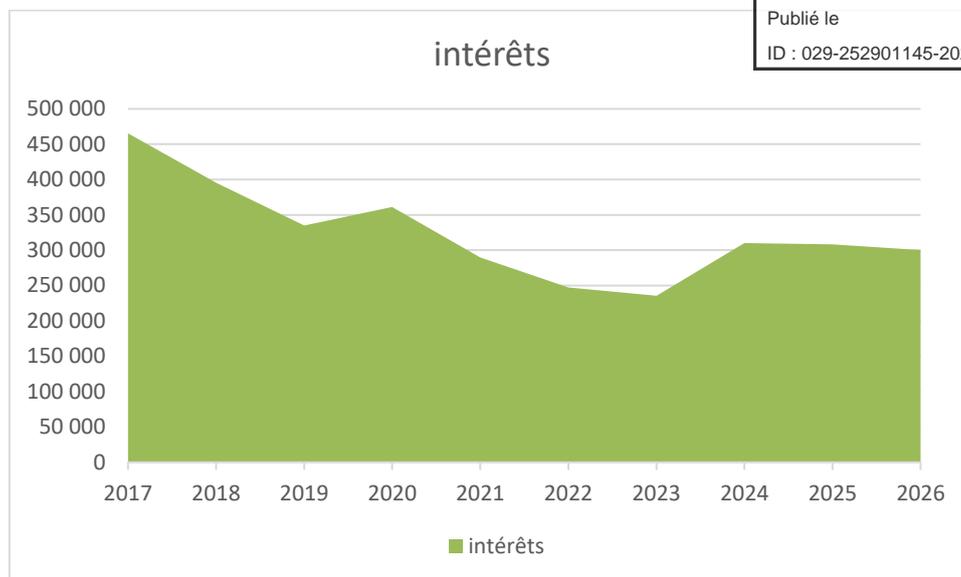


Prévisions des recettes d'investissement 2026 :



VII - Structure et gestion de la dette





Six contrats sont arrivés à échéance au cours de l'année 2023.

Le portefeuille des emprunts comptabilisera trente-six contrats actifs au 1^{er} janvier 2025 pour un capital restant dû de 29 078 806 €.

Le troisième déblocage de l'intracring 1 est prévu au cours de l'année 2025 pour un montant de 8 912 520 €.

Le second déblocage de l'intracring 2 est prévu en 2025 pour un montant de 5 184 790 €.

Pour rappel, les conventions intracring avec les collectivités prévoient une prise en charge des intérêts pour moitié.

Emprunts prévus :

- Un dossier sera déposé en 2025 pour une 4^{ème} enveloppe intracring toujours pour l'éclairage public, environ 9 600 000 €.
- Un programme intracring dédié à la rénovation énergétique des bâtiments est à l'étude pour 4 millions. L'emprunt qui sera réalisé sera remboursé par les collectivités et sera complété également par un emprunt « croissance verte de 13M€.
- Financement de l'extension du bâtiment de Quimper pour 1 500 000 €

Ces projets de financement ne sont pas inclus dans la projection ci-dessus.

Le capital restant dû au 31 décembre 2025, comprenant les 3 projets de financement ci-dessus, s'élèvera donc à 49 363 596 €.

Pour rappel, au 1^{er} janvier 2017, la structure de la dette était composée de 86,7 % de contrats à taux fixe et 13,3 % de contrats à taux variable.

Au 1^{er} janvier 2024, la structure de la dette est composée de 86,5 % de contrats à taux fixe et 13,5 % de contrats à taux variable.

Au 1^{er} janvier 2025, la structure de la dette sera composée de 92,4 % de contrats à taux fixe et 7,6 % de contrats à taux variable.